

Les 1ères Assises de l'économie circulaire dans les Outre-mer

Actes des assises - 01/06/2026

INEC
Institut National de l'Économie Circulaire

Avec le soutien de
LA POSTE GROUPE
CITEO
ecomaison

SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIFS 4

Monique BARBUT - Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négoceurs internationaux

Jean-Marc BOURSIER - Président, Institut national de l'économie circulaire (NEC)

Audrey BÉLIM - Sénatrice de La Réunion et Co-présidente des Assises

TABLES RONDES 11

Table ronde n°1 : Adopter le « réflexe économie circulaire » dans les Outre-mer : Quelles politiques publiques et quelle organisation territoriale pour favoriser d'une économie circulaire à l'échelle régionale ? 12

Audrey BÉLIM - Sénatrice de La Réunion et Co-présidente des Assises

Lohengrine SCHULZ - Directrice du programme économie circulaire, Secretariat de la planification écologique (SGP)

Philippe MOCCAND - Directeur du schéma industriel et Outre-mer, Citeo

Laëtitia MALET - Déléguée générale, Association des Communes et Collectivités d'Outre-mer (ACCDOM)

Anne-Gaëlle BAUDOUIN - Directrice générale des Outre-mer (DGOM)

Table ronde n° 2 : Adopter le « réflexe Outre-mer » pour l'économie circulaire : Quelles interconnections départementales dans les politiques publiques liées à l'économie circulaire ? 20

Jiovanny WILLIAM - Député de la Martinique et Co-président des Assises

Hervé TONNAIRE - Directeur délégué aux Outre-mer et Directeur régional Pacifique, Banque des Territoires

Roland MARION – Directeur de l'Economie Circulaire, ADEME

Dominique MIGNON - Présidente, Écomaison

Antoine BOUSSEAU - Président, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADe) et Directeur fédéral aux collectivités, Suez Recyclage et Valorisation France

Table ronde n° 3 : Faire réussir les projets circulaires dans les Outre-mer : retour d'expérience et perspectives concrètes 30

Marta DE CIDRAC - Sénatrice des Yvelines, Présidente du groupe d'études «Economie circulaire» au Sénat et Co-présidente des Assises

Pascal BERTEAUD - Directeur général, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

Sandra CASANOVA - Conseillère, Assemblée de Martinique, Présidente, Commission Stratégies logistiques du territoire - Politique de la recherche et de l'innovation - Politique équitable des États de la Caraïbe et de l'Amérique centrale

Juliana M'DOIHOMA - Maire de Saint-Louis, La Réunion

CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA MATINÉE 39

Jiovanny WILLIAM - Député de la Martinique, Co-président des Assises

Marta DE CIDRAC - Sénatrice des Yvelines, Présidente du groupe d'études «Economie circulaire» au Sénat et Co-présidente des Assises

ATELIERS 45

Atelier n°1 : Du matériau au territoire : vers une construction circulaire dans les Outre-mer 46

Jérôme D'ASSIGNY - Directeur des Affaires publiques et des Relations avec les Collectivités locales & Maître d'Œuvre Chantiers, Valobat

Aurélien LOPES - Référent Outre-mer, Agence Qualité Construction (AQC)

Paul SARAÏS - Responsable du département Architecture, qualité d'usage, paysage et biodiversité, Union Sociale pour l'Habitat (USH)

Stéphane LE GUIRRIEC - Directeur général, Agyre et Directeur général, CERIB

Atelier n° 2 : La circularité comme outil pour faire face aux défis climatiques et environnementaux 54

Simon CHAPRON - Chef de projet environnement, sites et sols pollués, Direction de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (DEEDD)

Lilian CARPÈNE - Conseiller Outre-mer, ADEME

Hannah DOMINIQUE - Gérante, Habit'Âme

Natacha EGIPPA - Directrice, TANY et Porte-parole, Assises du Syndicat des énergies renouvelables

Atelier n° 3 : Nouveaux modèles économiques pour l'économie circulaire 62

Hervé MARITON - Président, Fédération des entreprises des Outre-mer (FEDOM)

Angèle DAIRE - Déléguée générale, Entreprise et Environnement

Djémilah HASSANI - Co-déléguée à l'Europe et à l'International, ESS France

Jean-Michel LECUYER - Directeur général, INCO Ventures

Atelier n° 4 : Gérer et valoriser les déchets sous contrainte d'espace 71

Vanessa MONTAGNE - Directrice générale, Recycler mon véhicule

Francesco FAUTRA - Président, FNADE Antilles-Guyane

Nicolas MOULIN - Responsable Exploitation Outre-mer, Citeo

Lilian FANGET - Directeur général, Sofinpar (Groupe SEEN)

Christophe CAIGNARD - Responsable DROM-COM, Ecosystem

Brice FABRE - Responsable Outre-mer, Cyclevia

CLÔTURE DE LA JOURNÉE 81

Audrey BÉLIM - Sénatrice de La Réunion, Co-présidente des Assises

PROPOS INTRODUCTIFS

Monique BARBUT- Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

Jean-Marc BOURSIER - Président de l' Institut national de l'économie circulaire (INEC)

Audrey BÉLIM - Sénatrice de La Réunion et Co-présidente des Assises



Monique BARBUT

Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

Des confins polaires à l'immensité des océans, de la forêt amazonienne aux sommets volcaniques, les territoires ultramarins dessinent une diversité de paysages comparable à celle du monde entier, et c'est grâce à cette extraordinaire biodiversité qu'ils concentrent à eux seuls 80 % de la biodiversité nationale[1].

Cette nature constitue à la fois une chance : un réservoir de richesses dans lequel les populations peuvent puiser pour répondre à leurs besoins et bâtir leur prospérité. Mais aussi un défi, en tant que patrimoine dont il convient de prendre soin pour les générations futures. C'est précisément la voie d'équilibre que trace l'économie circulaire à l'inverse de la surexploitation des ressources et de leur sanctuarisation. Celle de leur valorisation durable, grâce à l'éco-conception d'une part, qui permet de répondre aux besoins en utilisant moins de ressources, et grâce au réemploi et au recyclage d'autre part, qui permettent de maintenir ces ressources en circulation le plus longtemps possible. Ce modèle, que la France a choisi d'intégrer depuis 2015, doit continuer à se déployer dans les Outre-mer, où il apporte des réponses à des enjeux spécifiques.

Le premier de ces enjeux est celui de la dépendance aux importations : alors que le déficit commercial national représente 6% du produit intérieur brut, il atteint plus de 30% dans de nombreux territoires ultramarins**.** Avec un coût direct pour les ménages et les entreprises : le risque de voir certains produits disparaître des rayons ou atteindre des prix prohibitifs. Mais aussi un coût indirect : celui des emplois et de la richesse créés hors du territoire plutôt que sur place. En soutenant le développement d'activités locales telles que l'éco-conception, le tri, le réemploi et le recyclage, l'économie circulaire constitue une solution de souveraineté, d'emploi et de prospérité en réponse à la lutte contre la vie chère.

Elle répond également à la question de la gestion des déchets, la superficie et l'insularité de ces territoires n'ayant pas toujours permis le développement d'infrastructures suffisantes. Mayotte, avec plusieurs centaines de milliers d'habitants, ne dispose ainsi que d'une seule déchèterie, pour un besoin évalué à huit installations[2]. Comme dans d'autres territoires ultramarins, de nombreux déchets finissent abandonnés le long des routes, étouffant des écosystèmes fragiles tout en constituant des foyers propices à la prolifération de rongeurs ou de moustiques, et donc de potentielles épidémies.

> ***L'économie circulaire, en favorisant la réduction et la valorisation des déchets, dépasse ainsi le seul champ environnemental pour bénéficier à l'économie, à la santé et au bien-être des populations.***

Plusieurs mesures ont été mises en place pour que le principe pollueur-payeur, consacré à travers la responsabilité élargie des producteurs (REP), s'applique pleinement à ces territoires. Depuis 2020, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) impose aux éco-organismes de tenir compte de leurs spécificités au travers de plans dédiés, notamment pour compenser les surcoûts liés à la gestion des déchets. La gestion d'un déchet ménager coûtant 1,7 fois plus cher en Outre-mer qu'au niveau national, ce qui justifie une majoration du soutien financier alloué aux collectivités ultramarines.

[1] "Les Outre-mer concentrent environ 80% de la biodiversité française pour seulement 0,08% des terres émergées mondiales" (source : *La stratégie dans les Outre-mer*, février 2021, biodiversite.gouv.fr)

[2] "une seule déchetterie fixe est actuellement en service gérée par le SIDEVAM à Malamani (inaugurée en juillet 2024), alors que huit sites sont prévus à terme pour couvrir l'ensemble du territoire selon les orientations du PRPGD." (source : *Informations complémentaires au PRPGD de Mayotte*, 5 juin 2026, Préfecture de Mayotte)

La problématique des déchets demeure néanmoins largement prégnante dans plusieurs territoires. La prise en compte de leurs spécificités variant d'une filière REP à l'autre : l'échéance des plans dédiés aux Outre-mer, fixée à la fin de l'année 2027, permettra de dresser un bilan plus abouti. Le développement de nouvelles infrastructures de collecte, de tri et de recyclage doit par ailleurs se poursuivre, ce qui suppose de renforcer les capacités de coopération régionale, certaines filières restant difficiles à rendre rentables localement faute de volumes et de débouchés suffisants. Face à cela, la mutualisation et la modernisation des infrastructures inter filières constituent, à cet égard, des solutions essentielles. Notamment afin de permettre la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en Outre-mer, annoncée lors du dernier Conseil de planification écologique (CPE) dans le cadre du Plan plastique.

S'agissant toujours des déchets, le développement de projets de valorisation énergétique demeure une priorité.

Les tensions internationales survenues en ce début d'année ont rappelé les conséquences de la dépendance aux énergies fossiles sur la souveraineté et le pouvoir d'achat.

Cela faisant de la transformation des déchets en énergie une solution à la fois écologique et stratégique. L'accompagnement de solutions concrètes s'appuie sur des leviers financiers existants, mobilisant des fonds européens et nationaux. En 2025, l'ADEME a ainsi accompagné 143 projets pour un montant total de 37 millions d'euros, de la création d'une déchèterie à Miquelon à l'acquisition de bacs de collecte et de broyeurs de déchets verts à Mayotte, en passant par la mise en place d'une unité de réemploi de chauffe-eau solaires en fin de vie à La Réunion. Un tel accompagnement suppose également un appui technique et humain, salué à travers le travail des 59 collaborateurs de l'ADEME présents dans les territoires ultramarins[3]. Moyens budgétaires et humains qu'il conviendra de préserver, en particulier ceux du fonds économie circulaire, lors des débats budgétaires à venir.



[3] "59 personnes constituent les équipes de l'ADEME en Outre-mer (dont 36 ETP en CDI, 16 volontaires du service civique, 7 CDD et intérim)." (source : *ADEME Outre-mer #9*, mars 2026, ADEME)



Jean-Marc BOURSIER
Président, Institut national de l'économie circulaire (INEC)

Il convient de remercier le Sénat, ainsi que la sénatrice Audrey BÉLIM, pour l'accueil réservé à ces premières Assises de l'économie circulaire dans les Outre-mer, organisées dans l'enceinte de la Chambre des territoires. Ce choix qui n'est pas anodin,

> ***L'économie circulaire étant conçue avant tout comme une économie territoriale, une économie de proximité, qui renforce les dynamiques et les résiliences régionales, plus encore lorsqu'il s'agit des régions ultramarines, qui réinventent l'économie circulaire chacune à leur manière.***

L'organisation de cet événement répond à une conviction forgée au fil des échanges avec les acteurs ultramarins : au-delà des difficultés qu'elles peuvent rencontrer, les régions ultramarines n'évoluent pas en marge de la transition écologique, mais y occupent une place centrale. À la fois parce qu'elles sont souvent les premières exposées et parce qu'elles ont le potentiel de montrer la voie. Elles doivent, à ce titre, être placées au cœur des politiques publiques circulaires. C'est dans cette perspective que ces Assises réunissent des acteurs institutionnels, économiques, politiques et associatifs de tous horizons, pour lancer un cycle de travail de long terme, structuré autour de deux piliers.

Le premier pilier concerne l'intégration de l'économie circulaire dans les politiques publiques spécifiquement destinées aux Outre-mer : comment mieux intégrer un réflexe de mobilisation systématique des ressources secondaires dans l'ensemble de l'action publique nationale et locale sur ces territoires ? Trop de normes sont pensées depuis Paris ou Bruxelles, sans tenir compte des contextes et des spécificités locales. Une situation qui place paradoxalement ces territoires trop loin pour mutualiser avec l'Hexagone, tout en les empêchant de coopérer pleinement avec leurs voisins régionaux. Le second pilier, miroir du premier, doit conduire à réfléchir aux spécificités ultramarines au sein des politiques publiques d'économie circulaire elles-mêmes : l'insularité, l'enclavement s'agissant de la Guyane, créent une dépendance aux importations qui renchérit l'ensemble des coûts. Tandis que les gisements de déchets sont souvent trop faibles pour soutenir des filières industrielles stables, locales et rentables. D'où le fait que l'essentiel de ce qui est collecté reparte par bateau vers l'Hexagone ou l'Europe, un non-sens économique autant qu'une aberration environnementale.

Face à ces deux défis, plusieurs leviers sont d'ores et déjà entre les mains du législateur à l'échelle nationale : la commande publique, la défiscalisation des investissements productifs, l'octroi de mer[4]. Autant d'outils existants ou à réformer pour donner aux filières circulaires ultramarines des débouchés stables et un avantage compétitif face aux importations. Ces leviers sont ambitieux et difficiles, mais à portée de main.
À l'échelle européenne, les régions qualifiées d'ultrapériphériques à Bruxelles, mais si centrales à nos yeux, disposent de financements dédiés qu'il conviendra de défendre avec détermination dans le prochain cadre financier pluriannuel. Cette échelle étant tout aussi déterminante que l'échelle nationale pour la capacité d'investissement dans les filières ultramarines.
L'INEC, engagé de longue date auprès des acteurs ultramarins, dont plusieurs comptent parmi ses adhérents, entend continuer à nourrir le débat public sur ces questions, ces Assises en constituant la première pierre.

[4] "L'octroi de mer est une taxe perçue au profit des collectivités locales des D.O.M. qui s'applique aux marchandises introduites dans les D.O.M. en provenance de l'Hexagone ou d'autres pays. Cette taxe qui vise à compenser les vulnérabilités géographiques, économiques et sociales spécifiques aux D.O.M. génère des revenus pour ces communes et régions. Les fonds sont alloués à des projets d'aménagement, des infrastructures et des services publics" (source : *Lexique, Octroi de mer*, douane.gouv.fr)



Audrey BÉLIM

Sénatrice de La Réunion et Co-présidente des Assises

Ces premières Assises de l'économie circulaire dans les Outre-mer marquent le début des travaux de l'Institut national de l'économie circulaire (INEC) sur ce sujet, dont les enjeux sont réels pour l'ensemble des territoires ultramarins. Si l'on devait résumer d'une formule le métabolisme territorial des Outre-mer, il conviendrait de dire que ces territoires importent des ressources, mais exportent ou enfouissent leurs déchets. Une formule sans doute un peu simpliste, tant les Outre-mer comptent aussi des succès en matière de réduction, de réemploi et de recyclage des déchets. À l'image de la bière Dodo à La Réunion, dont les bouteilles en verre sont lavées et réemployées dans le cadre de l'un des plus importants et des plus anciens dispositifs de réemploi d'emballages ménagers en France, ou encore la filière REP Trecodec en Nouvelle-Calédonie, qui gère plusieurs filières, dont les huiles, les pneus et les véhicules hors d'usage (VHU). Ces sujets sur lesquels les départements d'Outre-mer disposent, quant à eux, de marges réelles de progression.

Il s'agit néanmoins d'une formule lucide. Le rapport sénatorial de Gisèle JOURDA et Viviane MALET sur les déchets dans les Outre-mer [5]alertait déjà sur plusieurs constats : un taux d'enfouissement moyen des déchets ménagers de 67% dans les Outre-mer, contre 15% au niveau national. Le coût de gestion moyen 1,7 fois plus élevé que dans l'Hexagone. Le taux de prévalence de la leptospirose, à Mayotte et en Guyane, 70 fois supérieur au taux national[6]. Les décharges illégales et les déchets abandonnés constituent une urgence sanitaire et environnementale pour des territoires qui abritent 80% de la biodiversité française[7], où l'on constate des cours d'eau pollués par des batteries abandonnées, des mangroves étouffées par le plastique ou des sols contaminés. Le sujet des déchets, qui peut sembler accessoire, détermine en réalité les conditions d'existence des populations ultramarines comme de leur environnement. Les capacités de collecte demeurent notoirement insuffisantes. Selon ce même rapport de 2022, le nord et l'est de La Réunion ne comptent qu'un seul centre de traitement des VHU, aux capacités d'accueil limitées. Tandis que la Guyane et Mayotte ne disposent que d'un seul centre agréé par territoire. Une situation qui laisse de nombreux VHU encombrer la voie publique, avec des conséquences graves : ces véhicules peuvent devenir des gîtes larvaires propices à la diffusion de la dengue ou du chikungunya. Tout en représentant un coût de plusieurs centaines de milliers d'euros pour les collectivités. La collecte des VHU constitue, à ce titre, une véritable urgence territoriale.

Dans des territoires au foncier contraint, aux sites de traitement en voie de saturation, voire déjà saturés, confrontés à des problématiques d'aménagement, à des normes parfois inadaptées et à une crise du logement, il devient impératif de cesser d'enfouir les déchets et de déployer dans chacun de ces territoires et dans cet ordre, les stratégies de réduction, réemploi ou réparation, et recyclage (« 3R »). Cela suppose des solutions adaptées aux spécificités de chaque territoire, qui ne disposent pas tous du gisement nécessaire pour dupliquer les solutions hexagonales. Ainsi qu'une écoute plus attentive des services de l'État, en préfecture comme dans les ministères, et des filières à responsabilité élargie du producteur (REP), ce qui n'est pas toujours le cas. Les spécificités des départements et régions d'Outre-mer demeurant souvent mal connues ou mal comprises, tant ces territoires diffèrent singulièrement les uns des autres. De nombreux cas sont ainsi signalés où les services préfectoraux compétents en matière d'environnement exercent des missions exclusivement de contrôle, au détriment de l'accompagnement des porteurs de projets de réemploi ou de recyclage. Un équilibre à

[5] Le rapport d'information du Sénat sur la gestion des déchets dans les Outre-mer, publié en 2022, par Viviane MALET et Gisèle JOURDA. (source : *La gestion des déchets dans les Outre-mer*, 8 décembre 2022, senat.fr)

[6] "À Mayotte et en Guyane, le taux de prévalence de la leptospirose est 70 fois supérieur au taux national" (source : *Gestion des déchets dans les Outre-mer : une situation alarmante*, 4 janvier 2023, Vie-publique.fr)

[7] *La stratégie dans les Outre-mer*, op. cit.

trouver entre prévention des risques industriels et développement de l'économie circulaire, lequel appelle également des solutions d'écologie industrielle et territoriale, de substitution et de mutualisation des ressources.

> ***L'économie circulaire doit être perçue comme une véritable politique industrielle, permettant de valoriser localement les ressources et de créer de la valeur, de l'activité économique et des emplois.***

Un enjeu loin d'être négligeable dans des territoires où le taux de pauvreté est deux fois supérieur à la moyenne nationale[8]. Ce qui impose d'articuler étroitement économie circulaire et économie sociale et solidaire (ESS), comme le font déjà de nombreuses structures ultramarines, afin de générer de l'emploi pérenne, y compris pour des publics encore en voie d'insertion sur le marché du travail. Certaines mesures pourraient être intégrées dans le cadre d'une proposition de loi à venir, d'autres méritant un travail plus approfondi, associant écoute, considération, adaptation, recherche et action.



[8]"Taux de pauvreté dans l'Hexagone moyenne nationale : 14,4%, et allant de 27% en Martinique à 77% à Mayotte, en 2023." (source : *Rapport de Commission d'enquête du Sénat n°810 : Les inégalités systémiques Outre-mer : pour un nouveau paradigme*, 30 juin 2026, Sénat.fr)

TABLES RONDES

TABLE RONDE N°1

ADOPTER LE "RÉFLEXE ÉCONOMIE CIRCULAIRE" DANS LES OUTRE-MER :

Quelles politiques publiques et quelle organisation territoriale pour favoriser le déploiement d'une économie circulaire à l'échelle régionale ?

Audrey BÉLIM - Sénatrice de La Réunion et Co-présidente des Assises

Lohengrine SCHULZ - Directrice du programme économie circulaire, Secrétariat général de la planification écologique (SGPE)

Philippe MOCCAND - Directeur du schéma industriel et Outre-mer, Citeo

Laëtitia MALET - Déléguée générale, Association des Communes et Collectivités d'Outre-mer (ACCD'OM)

Anne-Gaëlle BAUDOUIN - Directrice générale des Outre-mer (DGOM)



Audrey BÉLIM
Sénatrice de La Réunion et Co-présidente des Assises

LE RÉFLEXE OUTRE-MER DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Face à des contraintes spécifiques, les Outre-mer constituent à la fois des territoires particulièrement exposés et des espaces d'une ingénierie porteurs d'une réflexion compétitive et intéressante. Plusieurs leviers mériteraient d'être davantage activés pour pouvoir aller plus loin.

Le premier levier consisterait à mobiliser plus fortement les filières à responsabilité élargie du producteur (REP), qu'il s'agisse des matériaux de construction, des véhicules hors d'usage (VHU) ou des batteries au plomb. À La Réunion, une association de traitement des batteries a ainsi choisi d'ouvrir une usine de prétraitement afin de n'exporter plus que le plomb. Cette initiative ne bénéficie toutefois d'aucun soutien, ni pour le traitement, ni pour l'exportation. Or, si cette usine, aujourd'hui fragilisée financièrement, venait à fermer, le territoire reviendrait à l'exportation des batteries de plomb à l'état brut.

La filière des VHU illustre le même constat. Des pistes d'amélioration existent, mais leur mise en œuvre souffre d'une lenteur excessive. Les administrés, confrontés à des véhicules abandonnés depuis plusieurs mois sur la voie publique ou sur des espaces privés, ne comprennent pas l'absence d'enlèvement, alors même que les élus ont alerté les autorités compétentes. Cette situation prend une acuité particulière en période de pluie, lorsque la question des eaux stagnantes est relancée au titre de la prévention du chikungunya. Les territoires disposent pourtant de ressources, d'innovation et d'ingéniosité ; c'est le soutien qui fait défaut, de même que la mobilisation effective des filières REP sur certains sujets.

Le deuxième levier tient à la commande publique. Une entreprise réunionnaise, STS, qui a développé un procédé de micronisation du verre : produisant un liant substituable à certains intrants du béton. Elle ne compte qu'un ou deux clients publics. Il en va de même pour la société Soligom, qui fabrique des isolants thermiques et phoniques à partir de pneumatiques usagés, et qui ne compte aujourd'hui aucun client parmi les entreprises publiques.

C'est ce constat qui a conduit à interpeller le préfet de La Réunion sur la création d'un dispositif de type haut conseil de la commande publique, destiné à faire connaître ces entreprises innovantes et compétitives, et à structurer un marché à l'échelle locale. Il existe donc une nécessité de mieux faire connaître les savoir-faire réunionnais afin de les diffuser, et de mobiliser des leviers de commande publique, avec un soutien tant de l'État que des collectivités.



Il est indispensable de définir une politique d'économie circulaire propre à chaque territoire, car ceux-ci diffèrent singulièrement les uns des autres. Transposer des règles hexagonales aux territoires insulaires ou à la Guyane n'a pas de sens : les ressources, les climats, les traditions et les usages y sont différents, et une définition de l'économie circulaire attachée à chaque territoire fait aujourd'hui défaut.

L'accompagnement de l'État demeure central, y compris sur des projets de réutilisation des eaux usées, comme celui porté depuis plusieurs années par la commune du Port, qui a rencontré des difficultés alors même que La Réunion est de plus en plus confrontée à des épisodes de sécheresse, de plus en plus précoces : l'île devrait prochainement connaître plus de 30°C durant plus de six mois par an.

Le dernier levier est d'ordre fiscal. L'octroi de mer protège la production locale, mais son évolution reste trop lente et ne protège pas suffisamment la production des territoires. En définitive, le réflexe d'économie circulaire dans les Outre-mer suppose de considérer conjointement les deux dimensions, l'Outre-mer et l'économie circulaire, à chaque étape de la décision, ce qui permettrait d'avancer plus rapidement.

En complément, il convient de saluer la mobilisation continue des collectivités réunionnaises sur ce sujet, dont témoignera notamment une prochaine intervention consacrée aux conditions de réussite de l'économie circulaire face aux défis actuels.

Les Outre-mer ont depuis longtemps conscience des enjeux à venir : ils concentrent plus de 80% de la biodiversité française[9], sans bénéficier pour autant d'une part comparable des financements : un décalage qui reflète une réalité qu'il convient de corriger.

Lorsqu'il est question de gestion des déchets, c'est en réalité de valorisation de la ressource qu'il s'agit, l'un des plus grands enjeux pour des territoires confrontés à des problématiques d'aménagement, de foncier, à une crise du logement exacerbée, au chômage et à un taux de pauvreté élevé. Ce sujet constitue à ce titre un tremplin pour créer de l'emploi pérenne, de la spécialisation et de l'ingénierie, et faire des Outre-mer un phare du savoir-faire français dans chacun de leurs bassins régionaux respectifs.

Les territoires ultramarins constituent ainsi de véritables laboratoires : ce qui s'y observe aujourd'hui préfigure ce qui adviendra, dans plusieurs années, sur le continent et dans les territoires hexagonaux et européens. Ils offrent donc la possibilité d'expérimenter, à une échelle appropriée, un savoir-faire français appelé à rayonner plus largement, sur une problématique appelée à se faire entendre avec une acuité croissante.

[9] *La stratégie dans les Outre-mer*, op. cit.



Lohengrine SCHULZ
Directrice du programme économie circulaire, Secrétariat général de la planification écologique (SGPE)

CONSTATS ET LEVIERS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

L'organisation de ces Assises par le Sénat et l'Institut national de l'économie circulaire (INEC) constitue un outil d'échange précieux entre des acteurs qui n'ont pas toujours l'occasion de dialoguer collectivement, sur un sujet stratégique pour les Outre-mer. Ces territoires se trouvent en effet en avant-poste de plusieurs défis : contraintes logistiques, dépendance aux importations, changement climatique, coûts de gestion des déchets, préservation des ressources. Mais aussi, du fait même de ces contraintes, les Outre-mer sont un avant-poste des solutions, ce qui confère à l'économie circulaire une importance particulière.

Lors du dernier Conseil de planification écologique (conseil des ministres réuni autour du président de la République et consacré à la planification écologique) le 19 mai 2026, l'économie circulaire a occupé une place centrale[10]. Le président de la République y a réaffirmé la nécessité d'accélérer la transformation des modes de production et de consommation, par la mobilisation des leviers de réduction, de réparation, de réemploi et de recyclage. La ministre chargée de l'Outre-mer était présente à ce Conseil. Il a également été rappelé qu'il ne s'agissait pas d'une politique de déchets, mais bien d'une politique de résilience, de souveraineté économique, d'adaptation et de développement territorial.

Le rôle du Secrétariat général à la planification écologique consiste à donner une cohérence d'ensemble à cette action publique et à l'inscrire dans une vision de long terme. Les Outre-mer, confrontés à des contraintes structurelles, ont besoin à la fois de projets concrets et de trajectoires en matière de réduction de la dépendance, de réduction de la production de déchets, de capacités de réemploi et de réparation. Le réemploi et la réparation ne relèvent pas uniquement d'une politique de déchets : ils permettent de réduire les dépendances, de créer de la valeur locale, des emplois et des activités locales, et concourent ainsi à la souveraineté économique et au développement territorial.

Le coût de la gestion des déchets demeure un sujet majeur, de même que le taux d'enfouissement et le niveau encore limité des capacités de valorisation. Y répondre suppose des moyens d'investissement dans les infrastructures : ressourceries, plateformes et centres de tri, déchèteries, centres de valorisation. C'est grâce à ces infrastructures que pourront se construire des filières pérennes, adaptées aux réalités ultramarines.

Les conférences de planification écologique (COP), déclinaisons territoriales de la planification écologique, jouent également un rôle important. Plutôt qu'un plan global unique pour l'Hexagone et les Outre-mer, les trajectoires nationales sont déclinées selon les réalités ultramarines, internationales et hexagonales, en couvrant l'ensemble des enjeux de biodiversité, de décarbonation, d'économie circulaire qui sont, en Outre-mer, étroitement liés. Les premiers travaux issus de ces COP ultramarines montrent que les enjeux de ressources, de logistique, de gestion des déchets ou d'adaptation deviennent alors très concrets, et relèvent d'une nécessité territoriale et non plus seulement d'une politique de déchets. En Martinique, une proposition de création de huit nouvelles déchèteries a ainsi été formulée, avec l'objectif d'aller plus loin dans la valorisation des déchets.

[10] "Le 19 mai 2026 s'est tenu, à l'occasion du salon REuse Economy, le 5e Conseil de planification écologique du quinquennat, présidé par le président de la République en présence du Premier ministre et de dix ministres ; l'économie circulaire et le réemploi y ont notamment été mis à l'honneur." (source : *Élysée, communiqué et bilan du Conseil de planification écologique*, 19 mai 2026, elysee.fr)

À La Réunion, les travaux portent notamment sur la valorisation des biodéchets, la commande publique et l'accès au foncier pour les activités d'économie circulaire.

La coopération régionale constitue un autre enjeu essentiel : chaque territoire doit être pensé au sein de son bassin régional, la masse critique nécessaire au passage à l'échelle appelant une réalité la plus locale possible articulée à une dimension régionale.

Le déménagement du village de Miquelon, rendu nécessaire par l'adaptation au changement climatique, illustre bien ce que peut apporter l'économie circulaire face aux contraintes logistiques, budgétaires et de préservation des ressources.

Plutôt que d'importer de nouveaux matériaux pour la reconstruction, la question s'est posée de préserver la valeur économique des matériaux existants au moyen d'une ressourcerie, laquelle est ainsi devenue un outil non seulement de gestion des déchets, mais aussi de souveraineté, de résilience et d'adaptation. La planification écologique vise précisément à anticiper ces vulnérabilités et à construire, dès aujourd'hui, la capacité de résilience des territoires. Cette transformation circulaire ne pourra être que collective, portée par l'ensemble des acteurs réunis autour de cette ambition commune.





Philippe MOCCAND
Directeur du schéma industriel et Outre-mer, Citeo

CONSTATS ET LEVIERS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Citeo agit depuis plus de vingt ans sur les territoires ultramarins, aux côtés de l'ensemble des partenaires, pour permettre le développement de l'économie circulaire. Cette action se traduit par une présence locale auprès de seize collectivités territoriales, au bénéfice de 1,8 million d'habitants : communication de proximité, densification des réseaux de collecte, modernisation des centres de tri. 25 millions d'euros ont été investis l'an dernier pour moderniser ces sites, afin que les Outre-mer puissent, comme l'Hexagone, trier l'ensemble des emballages et des papiers dans le bac jaune, dans le cadre de l'extension des consignes de tri effective depuis janvier 2026[11].

Le tri ne s'arrête pas au centre de tri : il s'agit de recycler et de créer une boucle locale vertueuse, donnant du sens au geste de tri. C'est pourquoi Citeo accompagne également les entreprises, à l'image de la bière Dodo, dont 70% des bouteilles sont aujourd'hui récupérées à La Réunion[12], l'objectif étant d'atteindre 80 à 90% afin de réduire la production de déchets et, surtout, d'éviter leur enfouissement.
La réduction du déchet passe aussi par le réemploi.

Un travail est ainsi mené avec Brasseurs de Bourbon, mais également avec l'ADEME de Martinique et la collectivité territoriale de Martinique, pour développer, avec l'ensemble de l'écosystème, les industriels et distributeurs, une boucle de réemploi à l'échelle du territoire.

Lorsque la réduction ou le réemploi ne sont pas possibles, il convient de développer le recyclage, en captant davantage de matières. Bien que Citeo soit présent depuis vingt ans dans les territoires ultramarins, force est de constater que la performance n'est pas encore au rendez-vous et qu'il reste beaucoup à faire. C'est pourquoi l'investissement financier est renforcé, par un soutien majoré aux dispositifs des collectivités locales, mais aussi par un soutien à l'investissement lui-même, porté soit par la collectivité, soit directement par Citeo pour le compte de la collectivité, afin d'accélérer cette transformation.

À l'investissement s'ajoute la mobilisation citoyenne, par une communication adaptée : le discours diffusé sur les territoires isolés de Guyane diffère nécessairement de celui déployé à La Réunion ou en Martinique, le geste de tri n'étant pas tout à fait le même selon les contextes.
Les freins ont été largement identifiés au cours de cette matinée. Il reste désormais à travailler tous ensemble, avec l'ensemble des partenaires, pour développer l'économie circulaire au niveau local.

[11]"Citeo a investi environ 25 millions d'euros pour moderniser les centres de tri des Outre-mer (six à sept sites concernés) en vue de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, effective depuis le 1er janvier 2026. " (source : *« Notre impact » et « 2026 : la simplification des règles de tri arrive dans les territoires des Outre-mer »*, citeo.com).

[12] "Plus de 40 millions de bouteilles en verre de la Brasserie de Bourbon sont réutilisées chaque année, soit environ 70% des bouteilles. " (source : *Dossier de Presse de la Brasserie de Bourbon*, 28 septembre 2022, brasseriesdebourbon.com)



Laëtitia MALET
Déléguée générale, Association des Communes et Collectivités d'Outre-mer (ACCD'OM)

IMPULSER LE RÉFLEXE ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES OUTRE-MER

Il importe, avant toute chose, d'apporter des nuances aux chiffres évoqués au cours de cette matinée. Le coût de la gestion des déchets en Outre-mer, souvent présenté comme 1,7 fois supérieur à celui constaté dans l'Hexagone[13] , concerne en réalité l'ensemble de la chaîne (production, exportation, revalorisation, collecte, tri) où chaque étape coûte plus cher. Ce surcoût varie en outre selon les territoires : faire venir des déchets de la commune de Papaichton, dans l'Ouest guyanais, ne représente pas le même coût que depuis Saint-Denis de La Réunion.

De même, le chiffre de 14kg de déchets collectés par habitant en Outre-mer, à comparer aux 51,5kg constatés dans l'Hexagone[13], concerne en réalité les seuls départements et régions d'Outre-mer (DROM), les autres Outre-mer n'étant pas soumis au même régime : les collectivités du Pacifique, régies par le statut de pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) au sens du droit européen, ne bénéficient pas des mêmes éco-organismes ni du même dispositif de responsabilité élargie du producteur (REP). Ce niveau de collecte, souvent interprété comme le signe d'un gisement faible, doit être relativisé : à Mayotte, par exemple, les déchets sont, au contraire, très présents sur le territoire. C'est la comparaison systématique avec l'Hexagone qu'il convient de cesser : une véritable territorialisation de la gestion des déchets s'impose, dans la mesure où l'exportation de l'ensemble des déchets ultramarins vers l'Hexagone n'est plus une option.

Les collectivités locales ultramarines ont pris conscience que l'économie circulaire constituait une voie possible, mais il faudra vraisemblablement emprunter plusieurs voies à la fois pour atteindre les objectifs fixés, alors que 67% des déchets sont aujourd'hui enfouis en Outre-mer[15], chiffre qui, là encore, ne concerne que les DROM, faute de données disponibles pour les autres territoires. Ce retard structurel étant identifié, les collectivités doivent désormais évoluer vers une façon de travailler différente et plus efficace, dans une réflexion globale, tant les contraintes sont multiples et interdépendantes. La question du foncier, par exemple, ne peut être dissociée de celle du logement, un site de tri ou de collecte des déchets ayant des répercussions sur la construction de logements comme d'écoles.

Une politique territoriale globale est donc nécessaire pour chaque territoire d'Outre-mer, prenant en compte l'ensemble de ces contraintes et réunissant autour de la table les collectivités locales, quelle que soit leur strate (communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), régions, départements ou collectivités uniques), les éco-organismes, ainsi que les moyens financiers nécessaires. L'ingénierie constitue une contrainte particulièrement forte : les territoires ultramarins comptent des start-ups et des associations innovantes, qu'il convient également d'associer à cette réflexion, à condition de donner aux collectivités locales les moyens de les accompagner et de faire monter les territoires en compétence, dans le cadre d'une politique globale pensée sur le court, le moyen et le long terme, au bénéfice des générations futures.

[13] "Un rapport d'information du Sénat sur la gestion des déchets dans les Outre-mer, publié en 2022, chiffre le coût de gestion du service public des déchets à 163 euros par habitant en Outre-mer contre 93 euros dans l'Hexagone, soit un rapport de 1,7. " (source : *Sénat, rapport d'information n° 195*, 2022-2023, senat.fr).

[14]"Une collecte moyenne de 14 kg d'emballages ménagers par habitant et par an dans les cinq DROM, contre 51,5 kg pour la France hexagonale. " (source : *Sénat, rapport d'information n° 195*, 2022-2023, senat.fr).

[15]"Le taux d'enfouissement des déchets ménagers atteint 67% dans les Outre-mer contre 15% au niveau national selon ce même rapport, ce taux montant jusqu'à 98% à Mayotte. " (source : *Sénat, rapport d'information n° 195*, 2022-2023, senat.fr).



Anne-Gaëlle BAUDOUIN
Directrice générale des Outre-mer (DGOM)

POUR UNE COORDINATION DES POLITIQUES NATIONALES AUX RÉALITÉS ULTRAMARINES

La convergence des constats dressés au cours de cette matinée est particulièrement notable : des constats en demi-teinte, qui identifient les freins et les difficultés, mais qui s'orientent aussi vers les opportunités et les solutions qu'offre l'économie circulaire.

Pour le ministère chargé des Outre-mer et pour la direction générale des Outre-mer (DGOM), le sujet de l'économie circulaire est crucial et figure au cœur des politiques publiques visant à faire vivre le réflexe ultramarin, tant au niveau national que territorial. Cet accompagnement passe par un soutien financier aux projets portés par les collectivités, au moyen des contrats de développement territorial (CDT), des contrats de convergence, ainsi que du Fonds exceptionnel d'investissement (FEI), à l'image du projet de ressourcerie évoqué à Saint-Pierre-et-Miquelon. L'ensemble des outils des politiques ultramarines est ainsi mobilisé en lien avec les collectivités, en associant également les fonds européens, les discussions en cours sur le futur cadre financier pluriannuel 2028-2034 étant déterminantes pour préserver les moyens dont bénéficient les régions ultrapériphériques (RUP) et les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM).

S'agissant de Mayotte, largement évoquée au cours des échanges, un accompagnement spécifique est déployé au travers de la stratégie quinquennale du territoire, dans laquelle la question des déchets figure parmi les priorités absolues. L'accompagnement porte à la fois sur les projets et sur l'ingénierie, les territoires ayant besoin d'inventer des solutions et d'être soutenus dans les initiatives portées localement. Les politiques publiques supposent des moyens financiers, de l'ingénierie, mais aussi des choix, notamment en matière de cohérence des politiques fiscales : sujet sur lequel plusieurs réflexions sont actuellement conduites, associant notamment des parlementaires. La question du renforcement des sanctions se pose également, en particulier s'agissant des VHU : la situation observée à Mayotte, où l'un des plus beaux lagons du monde se trouve de plus en plus pollué, illustre à la fois les enjeux sanitaires et les enjeux de développement territorial ; des réflexions sont en cours sur ce point.

Enfin, rien ne sera possible sans une mobilisation collective forte de l'État et des collectivités locales, à chaque étape de la chaîne (prévention de la production des déchets, collecte et valorisation), ainsi que de l'ensemble des acteurs privés, en particulier des filières REP, sur les VHU notamment. Ces acteurs doivent territorialiser davantage leurs objectifs et être plus présents sur l'ensemble des territoires, dans leur diversité, car ce n'est ni depuis Paris ni depuis Bruxelles que se construisent des politiques adaptées et efficaces, mais bien au contact direct des territoires.



TABLE RONDE N°2

ADOPTER LE « RÉFLEXE OUTRE-MER » POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE :

Quelle intégration des singularités ultramarines dans les politiques publiques liées à l'économie circulaire ?

Jiovanny WILLIAM - Député de la Martinique et Co-président des Assises

Hervé TONNAIRE - Directeur délégué aux Outre-mer et Directeur régional Pacifique, Banque des Territoires

Roland MARION – Directeur de l'Economie Circulaire, ADEME

Dominique MIGNON - Présidente, Écomaison

Antoine BOUSSEAU - Président, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) et Directeur général des services aux collectivités, Suez Recyclage et Valorisation France



Jiovanny WILLIAM
Député de la Martinique et Co-président des Assises

LE RÉFLEXE OUTRE-MER DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le réflexe Outre-mer se manifeste dès le trajet accompli pour se rendre à ces Assises : les ultramarins parcourent 8 000 kilomètres pour rejoindre l'Hexagone, une distance que leurs déchets accomplissent également, dans les deux sens, puisque plus de 80% de ce que consomment les territoires ultramarins vient de l'extérieur[16]. Une grande partie de ces produits importés devient à son tour un déchet, qui refait alors le trajet inverse, sans même évoquer la question de l'empreinte carbone que cela suppose.

Ce réflexe Outre-mer, dont il est question depuis plus de vingt-cinq ans, demeure aujourd'hui difficile à percevoir concrètement, y compris depuis la représentation nationale : lorsque les Outre-mer demandent à relever du droit commun, ils se voient assignés à une case particulière ; lorsqu'ils demandent une législation spécifique, on les renvoie au droit commun.



Ce réflexe Outre-mer n'existe donc pas véritablement à ce jour, mais il mériterait d'exister, notamment au travers de politiques publiques adaptées et de manifestations telles que ce colloque. Chacun doit comprendre que si les territoires ultramarins font pleinement partie de la France, ils demeurent, concrètement, des territoires non connectés au continent.

> ***L'ensemble des politiques publiques doit donc être repensé en conséquence : l'économie circulaire ne saurait être pensée depuis la rue de Vaugirard, mais appelle la construction d'un modèle* sui generis.**

[16] "seuls 26% des approvisionnements des Outre-mer proviennent de la production locale." (source : *Rapport d'information n°1502, L'autonomie alimentaire des Outre-mer*, 4 juillet 2023, Délégation aux Outre-mer)



Hervé TONNAIRE
Directeur délégué aux Outre-mer et Directeur régional Pacifique, Banque des Territoires

ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ULTRAMARINES ET MODÈLES ÉCONOMIQUES

La Banque des territoires, au sein de la Caisse des dépôts, aborde ces sujets sans autre prétention que celle d'accompagner les projets des acteurs des territoires, avec une ambition partagée par l'ensemble des collaborateurs de cette institution. Ayant servi pendant huit ans et demi en collectivité d'Outre-mer, dans le Pacifique, les distances à parcourir peuvent atteindre 17 000 kilomètres.

La Banque des territoires a fait des Outre-mer l'un de ses territoires d'engagement prioritaires, au même titre que d'autres territoires appelant des dispositifs particuliers, comme la montagne ou la ruralité. La Caisse des dépôts présente la particularité de ne dépendre ni du circuit budgétaire de l'État, ni de dotations ou de subventions, ce qui lui permet d'intervenir dans la durée. Des territoires, tels que la Guyane, connaissent une forme de finitude en matière de taille et de capacité à traiter seuls ces sujets, ce qui appelle la mobilisation d'un ensemble de partenaires publics, privés et parapublics.

La direction générale a fixé trois priorités majeures, recoupant directement les enjeux de l'économie circulaire :

- La transition énergétique et écologique et l'adaptation au changement climatique, qui recouvrent notamment la question des déchets et des VHU, la capacité de traitement locale des déchets ne permettant plus, dans un contexte de finitude, l'exportation systématique vers d'autres territoires ;
- La cohésion sociale et territoriale, qui suppose de créer une économie non délocalisable et à plus-value, y compris pour des acteurs relevant de l'insertion, tout en construisant un modèle économique vertueux mobilisant à la fois de grands outils industriels générateurs de financements majeurs et des projets de taille plus modeste.
- Les souverainetés et les résiliences territoriales, qui appellent à substituer une partie de l'économie d'importation par la création d'emplois locaux et pérennes, notamment dans les filières du bâtiment et des travaux publics et de l'habitat, où la Banque des territoires est un acteur majeur du financement du logement social.

Les modalités d'intervention de la Banque des territoires sont de quatre ordres. La première est l'intervention directe, sous forme de prêts sur fonds d'épargne, pouvant, sur le foncier, atteindre 80 ans, contre 20 à 60 ans habituellement pour ce type de politiques, ce qui constitue un atout pour des projets nécessitant une stratégie de long terme. L'an dernier, la Banque des territoires a été le premier financeur des collectivités sur fonds d'épargne du Livret A, avec 41,7 milliards d'euros prêtés entre logement social et collectivités[17], se positionnant en acteur contracyclique.

L'intervention directe prend également la forme d'investissements, dans de grands projets de service public comme dans des projets plus modestes, des exemples existent en Guyane et à Mayotte, où la Banque des territoires a accompagné des entreprises engagées dans le traitement des VHU et dans le recyclage, au

[17] "La Banque des territoires a prêté 41,7 milliards d'euros sur fonds d'épargne (Livret A, LDDS, LEP) en 2025, dont 23 milliards au logement, se positionnant comme premier financeur des collectivités locales." (source : *Bilan d'activité 2025*, 9 avril 2026, Banque des territoires/Caisse des dépôts)

moyen de dispositifs adaptés tels que les prêts participatifs, plus souples qu'un montage classique d'investisseur. Ces interventions répondent le plus souvent à une défaillance de marché ou à une moindre appétence des acteurs privés pour les Outre-mer : un phénomène observé depuis quinze à vingt ans dans les comités d'engagement. Depuis la crise survenue en Nouvelle-Calédonie en 2024[18], la Caisse des dépôts a augmenté son exposition sur ces territoires plutôt que de la réduire, confirmant sa vocation contracyclique.

La deuxième modalité est la mise en place, avec plusieurs partenaires, d'un fonds à impact pour les Outre-mer, associant notamment la structure INCO Ventures. Un fonds à impact est un fonds d'investissement qui accompagne les projets avec une résilience territoriale. Il suppose une exigence de rentabilité moindre que celle recherchée par d'autres investisseurs, de l'ordre de 5 à 8% de taux de rendement interne, contre 15 à 20% pour des montages classiques. Ce fonds invite les entreprises locales fructueuses à participer, en contrepartie d'une contribution, à la structuration de l'ensemble du territoire.

Les sujets d'économie circulaire et de circuits courts y seront des thématiques privilégiées. Ce fonds n'a toutefois pas vocation à financer des dossiers dépourvus de sens économique, mais à accompagner des projets à retour sur investissement plus long ou plus incertain.

La troisième modalité passe par l'intermédiation via les Sociétés d'Economie Mixte (SEM), un outil précieux pour structurer les circuits courts et les enjeux de recyclage à l'échelle locale, en mobilisant des fonds publics ou parapublics. La quatrième modalité consiste en la gestion, pour le compte de l'État, de plusieurs mandats France 2030, notamment au travers d'appels à projets, dont certains, à l'image de la valorisation des scories de l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie, donnent lieu à des réalisations intéressantes.

Ces projets de territoire, portés par des politiques publiques, doivent être accompagnés et souvent initiés par des acteurs privés. La Banque des territoires n'inscrit pas son action dans une logique collectiviste, mais reconnait la légitimité de dispositifs d'accompagnement tels que la défiscalisation, dès lors que celle-ci est bien ciblée, ce qui pourrait constituer un sujet de réflexion pour les parlementaires. Chaque territoire d'Outre-mer, y compris dans le Pacifique, dispose d'une implantation régionale de la Banque des territoires (sept au total), chacune disposant d'un correspondant identifié.



[18] "La crise survenue en Nouvelle-Calédonie à partir du 14 mai 2024 a conduit l'État et la Banque des territoires à un soutien financier d'urgence (avance remboursable de 100 millions d'euros de l'État et prêt de 50 millions d'euros de la Banque des territoires aux opérateurs publics du territoire)." (source : *Soutien financier d'urgence pour la Nouvelle-Calédonie*, 29 juillet 2024, ministère des Finances)



Roland MARION
Directeur de l'Economie Circulaire, ADEME

ADAPTATION DES OUTILS ET FINANCEMENTS AUX RÉALITÉS ULTRAMARINES

Pour appréhender l'intégration du réflexe Outre-mer dans les dispositifs de soutien de l'ADEME, il convient de rappeler la situation prévalant dans l'Hexagone et, plus largement, à l'échelle européenne, où les chaînes de valeur de collecte, de réemploi et de recyclage, bien que parfois sujettes à discussion entre opérateurs de déchets et éco-organismes sur les trajectoires, les horizons ou les financements, reposent sur des systèmes déjà bien structurés, permettant une progression incrémentale des capacités d'action.

Sur les territoires ultramarins, la situation diffère profondément : les déchets peinent à être recyclés et réemployés localement, et sont le plus souvent incinérés ou enfouis, à hauteur de 67%[19]. L'ADEME est confrontée sur ces territoires à des crises majeures récurrentes : une opération de résorption des VHU en Guadeloupe et en Martinique dans les années 2011-2012, des batteries à La Réunion en 2015, une opération relative à une cuve de produit chimique à Saint-Pierre-et-Miquelon.

En 2025, un montant de 5 millions d'euros a été alloué en partenariat avec les éco-organismes afin de traiter des VHU, des pneus et des batteries. Les prochaines années devraient connaître des difficultés de la nature de la capacité de traitement des déchets indépendamment de la question de l'enfouissement ou de l'incinération. A titre d'exemple, le centre d'enfouissement technique de Martinique, endommagé par des infiltrations d'eau, nécessiterait la mobilisation de 42 millions d'euros d'investissement pour retrouver des conditions de fonctionnement à peu près satisfaisantes, tandis qu'une crise comparable est anticipée en Guyane à l'horizon 2027-2028.

Cette situation implique, pour l'ADEME, de mobiliser des moyens spécifiques d'action, distincts de ceux déployés dans l'Hexagone : le rattrapage structurel, doté d'environ 40 millions d'euros en 2025, un montant comparable en 2024[20], mais dont le fonds économie circulaire a depuis été divisé par 3, ce qui rendra plus difficile l'accompagnement de ces filières. Il ne serait pas compris, structurellement, que l'ADEME accompagne un incinérateur ou un centre d'enfouissement technique dans l'Hexagone ; à l'inverse, il ne serait pas compris qu'elle ne le fasse pas dans les Outre-mer. Ce premier aspect du rattrapage structurel mobilise une part importante des subventions de l'ADEME, la seule gestion du déchet exposant ces territoires à des crises majeures, passées et à venir.

Au-delà de ce rattrapage, l'ADEME s'efforce d'inscrire l'économie circulaire au cœur de ces territoires, en tant que source de création d'emplois, de valeur et d'activités. L'économie circulaire étant d'ailleurs, dans l'Hexagone également, davantage créatrice de valeur que l'économie traditionnelle. Cela suppose d'adapter chacun des dispositifs aux spécificités de chaque territoire : les enveloppes sont modifiées. L'ADEME accepte d'accompagner, au titre de l'économie circulaire, des actions qu'elle n'accompagnerait pas dans l'Hexagone (voire des actions qui y seraient interdites), avec une plus-value de l'ordre de 15% tenant compte des coûts différenciés des territoires ultramarins.

La difficulté majeure demeure celle d'un modèle fondé sur l'importation, suivie d'une production de déchets qu'il n'est pas possible de régénérer localement faute d'industrie de collecte, de

[19] *Sénat, rapport d'information n° 195,* op. cit.

[20] "Le fonds économie circulaire de l'ADEME, qui finance notamment le rattrapage structurel des Outre-mer, a connu une décrue budgétaire nette depuis 2024, passant de 300 millions d'euros en 2023/2024 à 95 millions en 2026. " (sources : *Projet de loi de finances 2026 : Ecologie, Développement et mobilités durables*, 24 novembre 2025, Sénat)

massification, de recyclage ou de réintégration de la matière recyclée dans de nouveaux produits. L'exemple du plastique illustre cette absence de filière complète, les contraintes géographiques et démographiques des territoires ne le permettant pas. Accélérer l'économie circulaire (recyclage, réemploi, allongement de la durée de vie, réparation, schémas de collecte) suppose donc, au préalable, l'existence localement d'une économie adaptée à ce déploiement, ce qui constitue un axe de travail croissant pour l'ADEME.

Les approches diffèrent nécessairement selon les territoires : Saint-Pierre-et-Miquelon avec environ 6 000 habitants est très isolée, l'arc Caraïbe, où des collaborations entre la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, non encore pleinement abouties mais porteuses d'avenir, permettraient une collecte séparée des déchets orientée vers différents territoires selon les catégories, afin de créer un phénomène de massification, ou encore l'océan Indien, où la situation diffère à nouveau. Enfin, le déploiement des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) n'est pas non plus à la hauteur des besoins sur ces territoires, ces filières étant probablement confrontées aux mêmes difficultés de massification que l'ADEME. Il ne s'agit donc pas de reproduire à l'identique, sur chaque territoire, ce qui se fait dans l'Hexagone, mais de l'adapter aux particularités locales, ce qui justifie le financement, par l'ADEME et les éco-organismes, de postes dédiés à l'observation, sur chacun de ces territoires, de la pertinence des mesures à déployer. Le regard croisé entre l'ADEME, qui subventionne et accompagne la construction de projets, et les filières REP, responsables de la production des déchets, devrait permettre des améliorations dans les années à venir. La question du rattrapage structurel et de la gestion locale des déchets demeurant néanmoins, pour plusieurs années encore, une source de difficultés majeures.







Dominique MIGNON
Présidente, Écomaison

LE RÉFLEXE ULTRAMARIN DANS LES REP

Ecomaison est un éco-organisme qui porte quatre filières à responsabilité élargie du producteur (REP) : l'ameublement (filière historique incluant le mobilier et la literie), le bricolage et le jardin et le bâtiment (dont l'agrément a été obtenu en 2022 à la suite de la loi AGEC), ainsi que les jeux de plein air et jouets. Il y a un an, un collectif regroupant 22 éco-organismes de l'ensemble des filières s'est constitué, avec pour objectif de transversaliser les problématiques communes, notamment au travers d'un groupe de travail dédié aux territoires d'Outre-mer, en lien étroit avec l'ADEME, ces territoires présentant les difficultés les plus importantes en France.

Sur l'avancement des filières REP en Outre-mer, un constat plus nuancé que celui de Roland MARION peut être proposé. Les difficultés se cumulent : impossibilité de l'enfouissement depuis longtemps, foncier coûteux, pression foncière décuplée par rapport à l'Hexagone, zones non interconnectées soumises, comme en matière d'énergie ou de construction, à des objectifs régionalisés, ce qui devrait également s'appliquer à la politique des déchets et, plus spécifiquement, à l'économie circulaire. L'absence d'une industrie locale de fabrication de produits rend très difficile la mise en place d'une boucle fermée, voire d'une boucle ouverte de recyclage, faute d'industrie consommatrice de matière recyclée.

Face à ces difficultés cumulées, Écomaison poursuit, depuis 2013, un objectif unique pour l'ensemble de ses filières : zéro déchet, 100% de valorisation, objectif également appliqué aux territoires ultramarins. Cela passe, en premier lieu, par le déploiement du réemploi via l'économie sociale et solidaire (ESS), dont les volumes collectés ont été multipliés par trois depuis 2023 sur l'ensemble des territoires ultramarins. Cela passe également par la collecte chez les distributeurs multipliée par dix, qui depuis la loi AGEC, sont tenus de reprendre les produits usagés. Ces mêmes distributeurs importent par ailleurs des produits neufs et contribuent financièrement au recyclage. Cette dynamique a permis de réduire fortement, en trois ans, le taux d'enfouissement des produits couverts par les quatre filières REP d'Écomaison, passé de 83% à 40%.

Ce résultat s'explique également par le rapatriement des déchets vers des unités de traitement situées dans l'Hexagone, en complément des solutions locales encore en construction. À La Réunion, une unité de valorisation combustible sous forme de combustible solide de récupération (CSR), envisagée dès 2014 avec Suez et Albioma (exploitant local de la bagasse), entrera en fonctionnement en septembre 2026, soit 13 ans après les premières discussions[21]. La voie de la combustion du bois issu des déchets d'ameublement et du bâtiment ayant, dans l'intervalle, été expérimentée, non sans contraintes en matière d'émissions.

Dans l'attente de solutions structurelles locales, notamment d'une mutualisation à l'échelle de l'arc caraïbe entre la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, les déchets de Mayotte sont aujourd'hui traités à Cholet, ceux de La Réunion au Havre, et ceux de la Martinique à Blaringhem, dans le Nord. Un dispositif imparfait - ces déchets parcourant 8 à 10 000 kms - mais qui permet d'atteindre les objectifs de valorisation en attendant que ces territoires disposent d'une autonomie de traitement.

Sur la question des objectifs, le rapport de Marta DE CIDRAC et Jacques FERNIQUE a introduit le principe de mise en place d'une stratégie

[21] "L'unité de valorisation énergétique de combustibles solides de récupération (CSR) construite par Albioma sur le site de Bois-Rouge, à La Réunion, à partir de matières préparées par Inovest (groupe Suez), doit entrer en service fin 2026 et valorisera environ 70 000 tonnes de CSR par an. " (source : *Centrale thermique de Bois-Rouge,* Albioma)

d'économie circulaire avec des objectifs nationaux par type de matière, déclinés de façon régionalisée. Une approche déjà mise en œuvre dans la filière ameublement, l'une des rares à disposer d'objectifs régionalisés, ce qui va dans le sens d'une politique adaptée à chaque territoire plutôt que d'un objectif national plaqué uniformément. Les territoires ultramarins ne doivent pas échapper à cette règle de régionalisation, ce qui conduit à attirer l'attention des sénateurs sur l'amendement de Guillaume CHEVROLLIER au texte relatif aux Outre-mer, qui prévoit d'aligner les objectifs des Outre-mer sur les objectifs nationaux : une orientation jugée erronée, méritant un débat approfondi.

Les éco-organismes, notamment ceux des filières des déchets électriques et électroniques (D3E), restent également mobilisés, en particulier sur les batteries, la vigilance des pouvoirs publics quant à l'atteinte de leurs objectifs sur les territoires ultramarins étant très forte.

Dans la continuité de la démarche déjà engagée dans l'Hexagone, Le collectif des éco-organismes s'attache à développer les coopérations entre filières.

Il s'agit de décloisonner les filières REP pour traiter conjointement les questions relatives au plastique, au textile ou au bois. Mais aussi en accordant, en Outre-mer, une place plus importante au réemploi et à la valorisation énergétique : les objectifs de recyclage équivalents à ceux de l'Hexagone étant sans doute plus difficiles à atteindre.

La dynamique engagée demeure néanmoins significative, à mi-chemin entre la fin de l'enfouissement et la situation observée il y a trois à quatre ans.

Enfin, les événements récemment survenus à Mayotte ont fortement mobilisé Écomaison, qui en a assuré le pilotage et la coordination pour l'évacuation des déchets, souvent en mélange, afin de désencombrer l'île : une opération encore en cours, les engagements pris devant être tenus.





Antoine BOUSSEAU
Président, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) et Directeur général des services aux collectivités, Suez Recyclage et Valorisation France

QUEL REGARD EN TANT QU'OPÉRATEUR INDUSTRIEL SUR LE RÉFLEXE ULTRAMARIN ?

L'existence même d'un réflexe Outre-mer peut être interrogée : les règles applicables dans l'Hexagone, déjà complexes à expliquer sur ce territoire, perdent parfois tout leur sens en Outre-mer. Ce qui appelle à écrire une histoire non moins vertueuse ni moins ambitieuse, mais différente. Parler d'économie circulaire suppose nécessairement de parler de circuit court. Or, hormis le réemploi et la valorisation énergétique locale lorsqu'une combustion locale existe, les circuits courts sont quasiment inexistants en Outre-mer. Ce qui impose de réinventer l'économie circulaire pour ces territoires. La réglementation en vigueur y compris la hiérarchie des déchets, et en particulier le principe du recyclage à tout prix n'y étant pas adaptée.

La FNADE a mené des études prospectives sur la transformation des déchets : alors que le taux de mise en décharge s'élevait, dans l'Hexagone, à 33-35% en 2010, il est de 15% en 2025, avec un objectif de long terme autour de 10%[22]. Un objectif qu'il conviendrait également de viser en Outre-mer, où ce taux atteint aujourd'hui 67%, le stockage et l'enfouissement n'ayant aucun intérêt écologique et de foncier pour ces territoires. Dans le même temps, l'Hexagone développe la valorisation énergétique, déjà supérieure à 20%, ainsi que le recyclage. Ce dernier connait toutefois des difficultés, certaines usines de traitement du plastique fermant en France. L'extension des consignes de tri, qui ajoute barquettes et films déjà difficiles à recycler dans l'Hexagone, pose une question sérieuse pour l'Outre-mer : les balles de matières triées, transportées par conteneur, subissent une contamination durant le trajet maritime de deux mois, et arrivent au Havre dans un état qui les conduit fréquemment au refus de tri, donc à l'incinération en France hexagonale : un non-sens.

Le réemploi doit donc être massifié, avec le soutien des éco-organismes ou de l'ADEME, même si cela s'écarte quelque peu de leur vocation d'origine : à l'image du recyclage local des bouteilles de la bière Dodo, déjà évoqué par Madame la Sénatrice.

La collecte des biodéchets, qui peine à se développer en Outre-mer malgré son potentiel de réemploi évident (sous forme de compostage et d'amendement pour les terres agricoles), mériterait également un soutien accru sur le traitement lui-même.

L'arrêt du stockage demeure l'enjeu prioritaire, avec un objectif de long terme comparable à celui de l'Hexagone, autour de 10%, ce qui suppose de développer la valorisation énergétique. Cette filière est plus vertueuse en Outre-mer que dans l'Hexagone, où l'énergie électrique est en grande partie d'origine nucléaire. Les Outre-mer importent massivement du charbon, du fioul lourd et, de plus en plus, de la biomasse (bois), faute de ressource forestière locale suffisante. Un déchet combustible disponible localement permettrait de produire de l'électricité sur place. La Commission de régulation de l'énergie (CRE), chargée de réguler le prix de vente de l'électricité afin que le consommateur ultramarin bénéficie d'un tarif équivalent à celui de l'Hexagone, joue un rôle clé pour les centrales à fioul, à charbon ou à biomasse. Elle pourrait également le faire pour des unités de valorisation énergétique traitant des déchets.

[22] "Dans l'Hexagone, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) fixait un objectif de réduction de 50% des quantités de déchets non dangereux non inertes mis en décharge en 2025 par rapport à 2010, avec une cible européenne à 10% des déchets municipaux stockés d'ici 2035. Dans son étude prospective, la FNADE propose un scénario volontariste d'orientation de ces flux de déchets dont le sous-total d'élimination représentait 33% en 2010, contre 18% en 2025. " (source : *Analyse prospective FNADE de la gestion des déchets à horizon 2050*, 12 juillet 2023, FNADE)

Les Outre-mer manquent également cruellement de déchèteries, pourtant un lieu idéal pour faire évoluer le geste de tri et cibler les filières présentant un intérêt, qu'il s'agisse de matières destinées à l'exportation vers l'Hexagone (piles, aluminium) ou à un recyclage local.

La question des VHU et de la préparation des batteries mérite également d'être développée : Suez a mis en place un dispositif innovant de récupération des batteries de véhicules, préparées puis conteneurisées pour être traitées dans l'Hexagone, où le produit conserve sa valeur.

Les préconisations peuvent donc être résumées ainsi :

En priorité, le réemploi. Puis la valorisation organique des biodéchets, dont la collecte et la valorisation en compost de qualité demeurent insuffisantes au regard des besoins agricoles et agronomiques des Outre-mer.

Ensuite, la valorisation énergétique locale, avec toutefois un enjeu de taille critique, un seuil d'environ 100 000 tonnes par an étant nécessaire pour qu'une unité de valorisation énergétique demeure économiquement acceptable : un seuil que toutes les îles et tous les territoires d'Outre-mer ne peuvent atteindre. La Réunion disposera ainsi cette année de deux chaudières CSR, au nord et au sud, ce qui devrait faire passer, en quelques années, le taux de mise en décharge de 50% à environ 20%. Lorsque la taille critique fait défaut, une massification locale demeure envisageable, à l'image d'un dispositif imaginé pour la Polynésie française, où un navire collecterait progressivement les déchets de Bora Bora pour les acheminer vers un centre de valorisation ou de massification à Tahiti.

Puis, le recyclage doit se poursuivre sur les filières économiquement viables : les métaux, dont l'aluminium, ou les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). Ces derniers ne disposent d'aucune usine de recyclage locale, non plus qu'il n'en existe dans l'Hexagone.

Enfin, il conviendrait d'avoir le courage d'adapter les règles avec un peu d'audace : les cartons, rapidement contaminés et donc difficilement exportables, devraient ainsi pouvoir être orientés majoritairement vers la filière énergie dès lors qu'elle existe localement : solution qui constituerait un non-conforme dans l'Hexagone, mais un bienfait pour des territoires ne disposant pas d'autre source d'énergie que le charbon ou le bois importé.





TABLE RONDE N°3

FAIRE RÉUSSIR LES PROJETS CIRCULAIRES DANS LES OUTRE-MER :

Retours d'expérience & perspectives concrètes.

Marta DE CIDRAC - Sénatrice des Yvelines, Présidente du groupe d'études "Économie circulaire" au Sénat et Co-présidente des Assises

Pascal BERTEAUD - Directeur général, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

Sandra CASANOVA – Conseillère, Assemblée de Martinique, Présidente, Commission Stratégies Logistiques du territoire - Politique de la recherche et de l'innovation - Politique égalitaire entre les femmes et les hommes et Vice-présidente du Comité spécial transport, Association des États de la Caraïbe (AEC)

Juliana M'DOIHOMA - Maire de Saint-Louis, La Réunion



Marta DE CIDRAC
Sénatrice des Yvelines, Présidente du groupe d'études "Économie circulaire" au Sénat et Co-présidente des Assises

SOLUTIONS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES OUTRE-MER

Les difficultés propres aux Outre-mer, déjà largement évoquées au cours des tables rondes précédentes, appellent une vigilance collective. Le dernier rapport d'information conduit avec un collègue a souligné la nécessité de restaurer la confiance dans l'économie circulaire, laquelle constitue un levier tant environnemental que financier et social, l'économie sociale et solidaire en fait pleinement partie.

Trois axes de travail se dégagent. Le premier consiste à rappeler que des textes, notamment la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), ont explicitement reconnu les spécificités et les identités propres aux Outre-mer. Ces territoires ne peuvent être traités comme un bloc homogène : les problématiques rencontrées à La Réunion diffèrent de celles de Mayotte, des Antilles ou de la Polynésie, comme le rappellent régulièrement les collègues ultramarins siégeant au Sénat.

Un pays encore trop centralisé gagnerait à laisser davantage de liberté et de souplesse aux initiatives locales, en tenant compte de ces spécificités.

Le deuxième axe porte sur le soutien à apporter aux Outre-mer, tant en matière de flexibilité réglementaire que de déploiement effectif, par les éco-organismes, des moyens financés par l'éco-contribution des producteurs (la loi AGEC s'appliquant pleinement à ces territoires) au bénéfice des collectivités ultramarines. Un point qui appelle aujourd'hui davantage d'exigence et de vigilance.

Le troisième axe concerne le volet européen : les territoires ultramarins faisant partie de l'Union européenne, avec les contraintes et les particularismes réglementaires que cela suppose, il est légitime qu'ils bénéficient pleinement des financements européens disponibles.

Ces trois axes appellent une meilleure articulation entre objectifs, moyens, volonté politique et capacités réelles des territoires, compte tenu de leur insularité et de leur éloignement du continent européen.





Pascal BERTEAUD
Directeur général, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

CONSTATS ET RETOURS D'EXPÉRIENCE

Le Cerema, organisme national d'expertise sur les questions d'aménagement et d'infrastructure, s'est saisi de l'économie circulaire au travers de son cœur de métier de bâtisseur, en particulier sur le secteur des travaux publics : soit environ 147 millions de tonnes de déchets par an et près de 3,5% des émissions de carbone nationales. Un enjeu considérable bien que rarement associé, dans les représentations courantes, à l'économie circulaire, davantage pensée à l'échelle des objets ou du bâtiment. Les enjeux qui s'y attachent concernent la réduction de la consommation de ressources naturelles, la valorisation des déchets, la diminution des coûts logistiques et la création d'emplois non délocalisables. Ces sujets, relativement récents dans le monde des travaux publics, trouvent aujourd'hui des solutions techniques de plus en plus adoptées par les maîtres d'ouvrage et les entreprises.

Outre-mer, ces difficultés se trouvent démultipliées : la rareté des ressources minérales mobilisables pour les travaux publics y est encore plus forte que dans l'Hexagone. Comme l'illustrent les difficultés rencontrées pour ouvrir des carrières lors de la construction de la nouvelle route du littoral à La Réunion : les coûts d'importation de matières pondéreuses sont considérables, s'y ajoutent des contraintes foncières et la vulnérabilité climatique des aménagements. Les modèles conçus pour l'Hexagone n'y sont donc pas directement transposables, ce qui a conduit le Cerema à ouvrir des agences dans les territoires ultramarins. Déjà présentes à La Réunion, à Mayotte, en Guyane et en Guadeloupe, une nouvelle implantation est prévue prochainement en Martinique. Ces agences se traduisent par des actions de formation, à l'image d'une session récemment organisée en Guadeloupe, ainsi que par des expertises techniques sur la valorisation des déchets et la gestion des ressources. Le Cerema travaille ainsi, pour le compte du groupement d'intérêt public Sargasses, sur la capacité à créer un centre de traitement de l'ensemble des sargasses, préalable à leur valorisation. Un autre projet consiste en la reconstruction du pont de Fakahina, en Polynésie française, à partir du recyclage de béton corallien : la multiplicité des îles démultipliant encore la difficulté. Un autre projet, sur la nouvelle route du littoral à La Réunion, où la valorisation des matériaux de l'ancienne route, bien que techniquement envisageable, se heurte à des considérations tant techniques que culturelles complexes pour le maître d'ouvrage.



Il ressort de ces expériences une volonté d'agir très largement partagée sur l'ensemble des territoires d'Outre-mer, où les enjeux de rareté des ressources sont bien intégrés, et où la technologie et l'expertise permettent, in fine, de bâtir les projets envisagés.

L'enjeu, au-delà des projets pris isolément, consiste à bâtir des capacités industrielles de transformation ainsi que des référentiels techniques, en travaillant notamment sur les garanties environnementales et sanitaires. Un impératif que rappelle, a contrario, le souvenir d'un chantier de réutilisation de déchets du BTP interrompu en raison d'un problème d'amiante.

Ces référentiels techniques, encore trop peu mobilisés en Outre-mer, commencent à faire l'objet d'un travail de transposition des méthodes, d'appui aux entreprises et aux maîtres d'ouvrage. L'objectif étant de bâtir ce même réflexe Outre-mer : lorsqu'une méthode est élaborée sur un point donné, il convient de réfléchir en parallèle à son adaptation aux territoires ultramarins, pour la rendre immédiatement applicable à ces collectivités comme aux collectivités de l'Hexagone. Un projet national relatif à la réalisation des réseaux de gaz, d'électricité et d'eau, visant à accroître le réemploi des matériaux, a ainsi été engagé conjointement avec un chantier spécifiquement dédié aux Outre-mer.





Sandra CASANOVA
Conseillère, Assemblée de Martinique, Présidente, Commission Stratégies Logistiques du territoire - Politique de la recherche et de l'innovation - Politique égalitaire entre les femmes et les hommes et Vice-présidente du Comité spécial transport, Association des États de la Caraïbe

FACTEURS DE RÉUSSITE DES PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La collectivité territoriale de Martinique s'est dotée d'une stratégie territoriale de l'économie circulaire, dans laquelle a été très tôt intégrée la dimension de logistique inversée, ou logistique circulaire. Un aspect peu visible, souvent considéré après coup, mais qui conditionne la réussite ou l'échec d'une stratégie d'économie circulaire.

Plusieurs initiatives fonctionnent d'ores et déjà, notamment en matière de réemploi : une initiative sur la récupération et le réemploi du verre, une autre sur le réemploi du textile portée par une association. Ces initiatives demeurent toutefois insuffisamment impactantes à l'échelle du territoire, alors que les politiques publiques doivent viser un impact réel.



Plutôt que de raisonner par filière, il paraît préférable de raisonner par système, en articulant en amont quatre flux.

- Les **flux de matière** : ce qui est reçu, ce qui en est fait, ce qui est renvoyé, ce qui peut être recyclé.
- Les **flux d'énergie**, condition d'un retraitement des déchets à un coût acceptable.
- Les **flux de données**, pour assurer la traçabilité des volumes, de l'origine et de la destination des matières qui traversent les territoires.
- Les **flux de carbone**, afin de mesurer les efforts en matière d'impact carbone et, à moyen terme, d'avoir la capacité d'estimer les puits de carbone disponibles et de valoriser des certificats correspondants. Les Outre-mer disposent, à cet égard, d'une capacité de compensation plus difficile à mobiliser que celle d'un continent.

Au-delà de ces exemples concrets, la mutualisation évoquée à plusieurs reprises au cours de la matinée (Guadeloupe, Martinique, Guyane) demeure insuffisante pour atteindre de véritables économies d'échelle.

Le bassin caribéen français à lui seul compte cinq territoires, la Guyane (dont une partie en Amazonie), ainsi que la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Dans ce cas, les déchets doivent être considérés non plus comme des déchets mais comme de véritables matières premières secondaires. Une régionalisation plus poussée de la circularité se heurte cependant à un

obstacle réglementaire : celui de la normalisation de ces matières.

Le prétraitement doit être réalisé sur les territoires eux-mêmes. La revalorisation doit elle aussi y être pensée, la valeur ajoutée se créant précisément au moment du prétraitement et de la revalorisation. Renvoyer systématiquement les matières vers l'Hexagone n'a, de ce point de vue, plus de sens, dès lors que les territoires peuvent se doter des équipements et de l'ingénierie nécessaires.

La stratégie logistique du territoire élaborée en Martinique s'inscrit dans cette logique, en pensant un système autour de la circulation et de la transformation de produits, de matières premières et de produits semi-finis.

La zone franche douanière et la possibilité de travailler avec des pays tiers proches ouvrent la voie à des complémentarités à l'échelle de la grande Caraïbe, et non plus seulement entre les seuls territoires français d'Amazonie et des Caraïbes. Penser l'économie circulaire depuis le centre, depuis Paris, rendra toujours plus difficile l'obtention de résultats concrets et palpables sur les territoires d'Outre-mer.

Deux difficultés méritent d'être soulignées.

La première concerne la circulation des déchets dangereux, catégorie dont le périmètre peut surprendre, et qui relève de la convention de Bâle. L'ensemble des Outre-mer, ou presque, étant des îles recourant au transport maritime, la question de l'implication des autorités portuaires dans ce processus se pose, dès lors qu'un certificat environnemental est nécessaire pour déplacer des déchets, et demain, on peut l'espérer, des matières premières secondaires.

La seconde tient à l'ancrage territorial des éco-organismes et des organismes de normalisation. Plutôt que des éco-organismes conçus depuis Paris à destination des Outre-mer, il serait souhaitable de voir émerger des structures régionales, dotées d'une meilleure compréhension des spécificités ultramarines.

De même qu'une représentation locale d'un centre de normalisation européen : l'AFNOR étant, elle aussi, basée à Paris. Il s'agit, en somme, de rendre les flux intelligents, ce qui suppose de comprendre véritablement les besoins des territoires plutôt que de devoir constamment tourner le regard vers l'extérieur, à la fois pour recevoir des ressources et pour céder ce que l'on croit être des déchets, alors qu'il s'agit en réalité de ressources porteuses de valeur.





Juliana M'DOIHOMA
Maire de Saint-Louis, La Réunion

OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Cette expérience, menée depuis la ville de Saint-Louis, se veut à la fois innovante et volontariste, bien que purement locale. Elle porte des enseignements plus larges sur la manière dont les territoires peuvent transformer les défis environnementaux en opportunités de développement.

Le modèle d'aménagement traditionnel : extraire, construire, consommer, démolir, jeter. Ce modèle a permis de répondre à des besoins réels, mais atteint aujourd'hui ses limites, à la fois écologiques, économiques et, sur des territoires comme La Réunion, liées à la rareté des ressources et au coût de l'importation. C'est précisément tout l'intérêt de la loi AGEC, qui invite à changer de regard : un matériau n'est pas nécessairement un rebut, un équipement usagé peut retrouver une utilité, et un territoire peut créer davantage de valeur en réemployant ses ressources plutôt qu'en les éliminant.

À Saint-Louis, le choix a été fait de faire de la transition écologique une opportunité plutôt qu'une contrainte réglementaire, en s'appuyant sur le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par la commune. Il y a six programmes actuellement actifs à La Réunion, dont un se situe dans le quartier du GoI, où plus de 155 millions d'euros seront investis d'ici 2030. L'analyse de l'ensemble des opérations prévues dans ce cadre a révélé qu'elles allaient générer près de 190 000 tonnes de matériaux : une véritable mine urbaine à ciel ouvert. Le choix a été fait de faire des ressources plutôt que des déchets, au travers de trois actions concrètes.

La première concerne la valorisation du béton issu des déconstructions, dans le cadre d'un partenariat avec les entreprises chargées de déconstruire et reconstruire deux écoles du quartier. Ainsi qu'avec l'Université de La Réunion, tiers de confiance scientifique de la démarche. Le béton des bâtiments démolis est transformé en granulat recyclé, puis réinjecté dans la construction de nouveaux équipements publics : un gymnase, une maison des associations, une salle des fêtes et un centre culturel. Cette première phase d'expérimentation constitue une première à La Réunion, démontrant que l'économie circulaire peut devenir une réalité industrielle et non demeurer un simple concept.

La deuxième action concerne le réemploi du mobilier scolaire, en partenariat avec une association locale : l'Association pour le développement des ressourceries, insertion et environnement (ADRIE). Plus de 500 équipements issus des écoles concernées ont été identifiés, restaurés et remis en service, permettant d'ores et déjà le réaménagement complet d'une classe avec du mobilier réemployé, pour des économies pouvant atteindre plus de 80% par rapport à l'achat de matériel neuf. Un gain budgétaire, mais surtout une autre manière d'envisager la gestion des ressources publiques.

La troisième action, sans doute la plus structurante pour l'avenir, consiste à passer du stade de l'expérimentation à une véritable filière territoriale. Avec la préparation de ce qui pourrait devenir la première plateforme territoriale d'économie circulaire du Sud de La Réunion, destinée à accueillir les différents flux de matériaux, à organiser leur réemploi et à soutenir l'émergence de filières locales.

Cette plateforme sera adossée à un atelier chantier d'insertion, afin que la transition écologique nourrisse également une transition sociale.

L'objectif étant de faire de l'économie circulaire un outil de création d'emploi, de formation et d'inclusion, cela dans un quartier prioritaire de la politique de la ville qui concentre plus de 40% de la population de la commune de Saint-Louis[23]. Les premiers résultats sont encourageants : l'opération pilote atteint déjà plus de 99% de valorisation des matériaux traités, pour des gains économiques estimés à 840 000 euros et des bénéfices environnementaux tout aussi significatifs.

Ces résultats montrent que l'économie circulaire fonctionne dès lors qu'elle est pensée à l'échelle du territoire, qu'elle associe pleinement les collectivités, les entreprises, le monde académique, les acteurs de l'ESS et les habitants, qu'elle crée de la valeur localement, et qu'elle bénéficie d'un cadre suffisamment souple pour permettre l'innovation.

Les collectivités engagées dans ces démarches ont besoin d'un accompagnement renforcé, de davantage d'incitations et de soutien à l'expérimentation, ainsi que d'un cadre plus facilitateur pour encourager le réemploi dans les marchés publics. La collectivité portant aujourd'hui seule le risque associé à ces choix, ce qui suppose une reconnaissance plus pleine de ces démarches, en particulier d'un point de vue financier et fiscal.

> ***« Les Outre-mer sont souvent présentées à travers le prisme de leurs contraintes : insularité, éloignement, dépendance aux importations. Mais l'économie circulaire permet de porter un autre regard sur ces territoires : leurs contraintes peuvent devenir des ressources, leurs déchets des matières premières. »***

Les territoires ultramarins, loin d'être de simples handicaps, peuvent être des laboratoires d'innovation au service de l'ensemble de la République : telle est, avec humilité et détermination, l'ambition portée à Saint-Louis.



[23] "Part de la population de Saint-Louis résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville 41,4%". (source : Système d'information géographique de la politique de la ville)

CONCLUSION

des travaux de la matinée

Jiovanny WILLIAM - Député de la Martinique, Co-président des Assises

Marta DE CIDRAC - Sénatrice des Yvelines, Présidente du groupe d'études "Économie circulaire" au Sénat et Co-présidente des Assises



Jiovanny WILLIAM

Député de la Martinique et Co-président des Assises

En qualité de Co-président, quelques observations méritent d'être ajoutées, pour reprendre une expression volontiers employée en Martinique, afin de « décaler le crabe » sur des points qui n'avaient pas encore pu être abordés au cours de la matinée.

Cela fait maintenant trois ans que je travaille sur la question des déchets, notamment au travers d'une proposition de loi relative à la gestion des déchets et au travail réalisé par les éco-organismes. Une proposition dans laquelle l'idée d'objectifs régionalisés, évoquée à plusieurs reprises ce matin, a enfin été retenue, alors qu'elle n'allait pas de soi au départ. C'est là un point positif.

Plusieurs points négatifs méritent en revanche d'être soulignés. Il convient d'abord de différencier les territoires : on ne peut gérer les déchets de la même manière en Guyane, en Martinique, en Guadeloupe ou à La Réunion. Il convient ensuite d'éviter de parler de métropole, et de préférer le terme d'Hexagone. Le centre, en matière de gestion des déchets, se trouve précisément là où l'on se trouve. Pour la Martinique, ce centre existe dès lors que les déchets, une fois arrivés sur le territoire, doivent y être gérés. Or plus de 80% de ce qui est consommé en Martinique provient de l'extérieur [24] : les territoires ultramarins ne sont pas responsables du caractère peu recyclable de certains emballages, ni du fait que des cartons arrivent souillés. L'intérêt d'orienter ces cartons souillés vers des filières d'exportation en conteneurs, s'il n'est que financier, mérite d'être interrogé.

S'agissant des éco-organismes, des améliorations sont constatées depuis 2023, à la suite d'une intervention du ministre des Outre-mer de l'époque, Jean-François CARENCO[25], sur le retard structurel persistant dans le traitement, la valorisation et le réemploi des déchets ultramarins, alors même que les consommateurs d'Outre-mer s'acquittent des éco-contributions depuis toujours, d'où la nécessité d'un rattrapage. Tout investissement réalisé en Outre-mer coûte 20 à 30% de plus qu'ailleurs, dès lors que les Outre-mer font pleinement partie de la France, ou bénéficient, en tant que régions ultrapériphériques, de la possibilité d'une législation différenciée et adaptée. Cet outil devrait être davantage mobilisé pour rendre plus opérante la gestion des déchets et construire une économie circulaire digne de ce nom.

Sur le plan pratique, j'ai participé cette année à plusieurs réunions au ministère de la Transition écologique. Certains opérateurs rencontrent des difficultés à se faire payer par des éco-organismes, une situation qui perdure. Un éco-organisme de taille importante, qui restera ici anonyme, se retranchant derrière une loi AGEC élaborée sans association des Outre-mer. La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) peine, de son côté, à s'organiser face à des acteurs disposant d'équipes juridiques nombreuses. L'État ne dispose pas aujourd'hui des moyens d'un volet réellement coercitif, les agréments existent, mais leur retrait demeure difficile à mettre en œuvre.



[24] "seuls 26% des approvisionnements des Outre-mer proviennent de la production locale." (source : *Rapport d'information n°1502*, 4 juillet 2023, Délégation aux Outre-mer sur l'autonomie alimentaire des Outre-mer)

[25] Référence à une intervention du ministre des Outre-mer Jean-François CARENCO en 2023 relative au retard structurel des éco-organismes dans le traitement des déchets ultramarins. (source : *Collecte et traitement des déchets, Jean-François Carenco demande aux éco-organismes se mettre à niveau*, 7 avril 2023, Outre-mer.gouv.fr)

L'économie circulaire ultramarine existe-t-elle réellement ? Le doute est permis : elle repose, par endroits, sur des opérateurs qui survivent plus qu'ils ne prospèrent. S'agissant des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), le réemploi demeure marginal. Aucun distributeur, en Martinique du moins, ne propose à la vente des machines à laver ou des lits reconditionnés, l'achat de matériel neuf demeurant plus simple. Dans un contexte d'obsolescence programmée : une imprimante achetée en Martinique, dont une pièce tombe en panne au bout d'un an et demi ou deux ans, une fois la garantie expirée, ne sera pas réparée, l'acheminement de pièces détachées coûtant plus cher au vendeur que le remplacement de l'appareil.

Le transport maritime pose également difficulté : un seul armateur, CMA CGM, dessert la zone Caraïbe, ce qui interroge sa disposition à acheminer des matières dangereuses telles que des batteries usagées. Sur les véhicules hors d'usage (VHU), le manque de foncier, 1 100 km² pour la Martinique, ne permet pas d'envisager la conversion de surfaces agricoles. Il convient donc de repenser la gestion des déchets à l'échelle régionale plutôt que par territoire, en envisageant, par exemple, une unité de production commune à la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe. Cela sous réserve d'un travail de conception assurant sa rentabilité, au besoin appuyé par une incitation ou une obligation législative.

Bien avant que ces sujets ne deviennent des thèmes de débat national. Ces territoires doivent être considérés comme une chance, à défaut, ils sauront avancer par eux-mêmes et pour eux-mêmes.

L'enjeu est donc de travailler ensemble, au Sénat comme à l'Assemblée nationale, pour créer des outils et des dispositifs opérants, associant des opérateurs qui effectuent leur travail et des pouvoirs publics qui exercent un contrôle effectif, au moyen d'objectifs régionalisés, afin que chacun, demain, puisse vivre dignement.

> ***« L'économie circulaire demeure une chance, non seulement pour les territoires ultramarins mais aussi pour la France dans son ensemble : les Outre-mer sont depuis longtemps des laboratoires en de nombreux domaines : le photovoltaïque, l'utilisation des ressources locales, la résilience. »***



Marta DE CIDRAC

Sénatrice des Yvelines, Présidente du groupe d'études "Économie circulaire" au Sénat et Co-présidente des Assises

Au moment de conclure cette matinée consacrée à l'économie circulaire dans les territoires ultramarins, il convient de remercier l'ensemble des intervenants pour la richesse de leurs contributions et la qualité des échanges, ainsi que l'Institut national de l'économie circulaire (INEC), à l'initiative de ces premières Assises. Ces échanges confirment une conviction déjà ancienne : l'économie circulaire constitue un levier majeur du développement durable pour les Outre-mer, mais ne pourra pleinement déployer ses effets qu'à la condition de mieux prendre en compte les réalités propres de ces territoires.

> ***L'économie circulaire constitue un levier majeur du développement durable pour les Outre-mer, mais ne pourra pleinement déployer ses effets qu'à la condition de mieux prendre en compte les réalités propres de ces territoires.***

Cette question est au cœur des travaux du groupe d'étude économie circulaire du Sénat. En 2024, ce groupe a auditionné l'Institut de la transition écologique des Outre-mer, afin de mieux cerner les défis et les solutions émergeant sur ces territoires. En 2025, une audition spécifique a été consacrée à la gestion des déchets à Mayotte, dans le contexte particulièrement difficile résultant des conséquences du cyclone Chido. Le groupe d'étude a également contribué aux réflexions menées dans le cadre du rapport de Viviane MALET et Gisèle JOURDA sur la gestion des déchets dans les Outre-mer, publié en 2022[26]. Il convient également de rappeler, en tant qu'ancienne rapporteure de la loi AGEC, que les Outre-mer n'ont pas été oubliés à cette occasion, puisque cette loi a prévu la possibilité d'expérimentations sur trois à cinq ans afin de déployer des solutions adaptées.

L'ensemble de ces travaux converge vers un même constat : les spécificités, et parfois les difficultés, rencontrées dans les territoires ultramarins en matière de gestion des déchets sont sans commune mesure avec celles observées dans l'Hexagone. Insularité, éloignement, dispersion des populations, étroitesse des marchés locaux, surcoûts logistiques et vulnérabilité accrue aux catastrophes naturelles constituent autant de contraintes structurelles qui complexifient la mise en œuvre des politiques de prévention, de collecte, de recyclage et de valorisation des déchets. Ces contraintes ne doivent cependant pas masquer une autre réalité, celle d'élus, de collectivités, d'associations, d'entreprises et d'acteurs locaux profondément engagés, qui souhaitent se saisir de ces enjeux et construire des solutions adaptées à leur territoire, une mobilisation qui mérite d'être saluée et, surtout, accompagnée.

Cette préoccupation est ancienne au sein de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, dont je suis vice-présidente. Lors de l'examen de la loi AGEC en 2020, le Sénat avait adopté un dispositif prévoyant l'élaboration, par les éco-organismes, de plans spécifiques de prévention et de gestion des déchets dans les Outre-mer, dans la conviction qu'une approche uniforme ne pouvait répondre à des réalités territoriales aussi diverses.

Cette réflexion demeure pleinement d'actualité, alors que la commission examinera dès demain – 2 juin 2026 - la proposition de loi d'adaptation du droit des Outre-mer déposée par Micheline JACQUES[27], qui comporte un article relatif aux

[26] *La gestion des déchets dans les Outre-mer*, op. cit.

[27] La proposition de loi d'adaptation du droit des Outre-mer par Mme Micheline JACQUES. (source : *Adaptation du droit des Outre-mer*, 18 juin 2026, senat.fr)

filières à responsabilité élargie du producteur en Outre-mer.

Au-delà des évolutions législatives, un message ressort avec force des travaux conduits par le Sénat : les territoires ultramarins doivent bénéficier d'un accompagnement renforcé, ce qui suppose d'abord un engagement accru des éco-organismes. Les producteurs acquittant, en Outre-mer comme ailleurs, des éco-contributions, ils sont légitimement en droit d'attendre un niveau de service équivalent. Le principe de responsabilité élargie du producteur ne pouvant s'arrêter aux frontières de l'Hexagone. Cela suppose également un soutien public ambitieux, l'État ayant un rôle majeur à jouer dans le financement des infrastructures nécessaires et l'accompagnement des collectivités dans leurs investissements.

Enfin, l'Union européenne doit pleinement prendre sa part : les régions ultrapériphériques et les collectivités d'Outre-mer doivent pouvoir bénéficier des instruments financiers européens destinés à la transition écologique et à l'économie circulaire. Ces fonds existent mais doivent être pleinement mobilisés et adaptés aux réalités ultramarines : un enjeu qui sera suivi avec attention à l'occasion du prochain omnibus européen sur ces sujets.

Les échanges de cette matinée ont montré que les défis sont considérables, mais qu'ils ne sont pas insurmontables, et qu'ils invitent à considérer les Outre-mer non seulement à travers le prisme de leurs contraintes, mais aussi comme des territoires d'innovation, d'expérimentation et de solutions.

Le Sénat, le groupe d'étude économie circulaire et la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable continueront de suivre ces enjeux avec attention et de porter les adaptations nécessaires.

Une matinée qui s'achève ainsi sur de nombreuses pistes de réflexion nouvelles, nourries par les témoignages et les expériences de terrain partagés, et sur des remerciements adressés à l'ensemble des intervenants, aux collègues ultramarins et à l'INEC, à l'initiative de ces premières Assises tenues au Sénat.



ATELIERS

ATELIER N°1

Du matériau au territoire : vers une construction circulaire dans les Outre-mer

Jérôme D'ASSIGNY - Directeur des Affaires publiques et des Relations aux Collectivités locales & Maître d'Œuvre Chantiers, Valobat

Aurélien LOPES - Référent Outre-mer, Agence Qualité Construction (AQC) et Coordinateur du programme OMBRÉE

Paul SARAÏS - Responsable du département Architecture, qualité d'usage, paysage et biodiversité, Union Sociale pour l'Habitat (USH)

Stéphane LE GUIRRIEC - Directeur général, Agyre et Directeur général, CERIB



Jérôme D'ASSIGNY
Directeur des Affaires publiques et des Relations aux Collectivités locales & Maître d'Œuvre Chantiers, Valobat

VALORISATION DES DÉCHETS AU NIVEAU LOCAL ET LEVIER DE PÉRENNISATION DES FILIÈRES DANS LES OUTRE-MER

Valobat est l'éco-organisme référent des filières de l'ameublement et de la construction, dont la filière à responsabilité élargie du producteur relative aux produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB) en Guyane et en Martinique. Il intervient en aval de la construction : une fois les travaux, la rénovation ou la démolition réalisés, la question se pose de ce que deviennent les déchets produits.

Deux choix d'organisation méritent d'être soulignés en préalable. Valobat s'est d'abord organisé avec les autres éco-organismes de la filière bâtiment pour offrir un interlocuteur unique sur la partie aval de la filière sur chaque territoire, plutôt que de multiplier les intervenants. Ce choix responsabilise et incarne pleinement la REP sur le territoire. Le second choix a consisté à assurer la présence d'un collaborateur dédié sur les territoires eux-mêmes : Valobat dispose ainsi d'un collaborateur présent en Martinique, actuellement en déplacement en Guyane.

L'objectif est de trouver des filières de valorisation et d'assurer la cohérence de l'ensemble du service, plutôt que de traiter isolément chaque maillon. Le premier enjeu consiste à assurer la collecte, en donnant au détenteur de déchets une visibilité sur les points de dépôt disponibles : chez des distributeurs, directement chez des partenaires industriels, ou dans des déchèteries professionnelles. Ce dernier point constitue un motif de satisfaction, au lancement de l'activité en Martinique, aucune déchèterie professionnelle n'existait. Un premier projet fonctionne aujourd'hui, avec l'espoir d'en voir émerger d'autres afin de mailler le territoire.

Derrière la collecte se pose la question du traitement, soit localement, soit par expédition vers l'Hexagone, en s'appuyant sur des partenaires industriels locaux, à l'image du groupe SEEN. L'exemple du plâtre illustre cette démarche : le groupe SEEN, par l'intermédiaire de Martinique Recyclage, a proposé de créer une installation de traitement, autour de laquelle se sont réunis des financeurs publics. Notamment l'ADEME et la collectivité territoriale de Martinique (CTM), Valobat garantissant pour sa part les tonnages apportés. L'ensemble de la chaîne aboutissant à un cimentier, consommateur de cette matière première. Cette chaîne d'acteurs est reproduite chaque fois que possible. Lorsque cela n'est pas envisageable localement, le partenaire industriel prépare et conditionne la matière avant son envoi vers l'Hexagone.

Le cas des membranes bitumineuses : matériau d'étanchéité des toitures plates, posé à chaud. Il illustre à la fois la démarche et les difficultés rencontrées : un acteur important a manifesté son intérêt pour un dépôt sélectif et une valorisation de ce matériau, pour lequel aucune solution locale n'existe à ce jour, une solution étant également recherchée dans l'Hexagone.

La question posée, qui fera l'objet de réflexions à venir, est celle de la pertinence d'un transport sur 8 000 kilomètres d'un matériau susceptible de chauffer et de fondre au soleil, ce qui rendrait son extraction du conteneur d'autant plus délicate. Cet exemple résume les questions qui se posent systématiquement : Peut-on collecter ? Peut-on stocker ? Comment le transporter et en assurer l'acheminement ? Chaque étape devant être maîtrisée pour permettre, in fine, la valorisation.



Aurélien LOPES
Référent Outre-mer, Agence Qualité Construction (AQC) et Coordinateur du programme OMBRÉE

PRATIQUES DE CONSTRUCTION DURABLE ET CIRCULAIRE ET LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

L'expertise ultramarine constitue une ressource sous-exploitée dans les territoires d'Outre-mer. Le programme OMBRÉE vise précisément à la valoriser, et plus encore à développer une expertise inter-Outre-mer. Ce programme repose sur un appel à projets par lequel les acteurs ultramarins sont invités à répondre à une question de construction durable : la mise en place d'un outil, de ressources de sensibilisation, d'un site internet, ou tout autre dispositif pertinent pour leur territoire. Deux règles président à cet appel à projets : les candidats doivent être ultramarins, et ils doivent associer un autre territoire ultramarin à leur projet, ce qui crée la dimension inter-Outre-mer recherchée. Des projets ont ainsi été menés entre la Martinique et Mayotte, entre Mayotte et la Guyane, entre la Nouvelle-Calédonie et La Réunion. Cette dimension inter-Outre-mer part du constat que si de nombreux sujets sont communs d'un territoire à l'autre, ils doivent néanmoins être traités différemment selon les réalités propres à chacun. Cela suppose de mutualiser les expertises et les moyens. Mutualisation qui ne peut être décidée que par les experts ultramarins, seuls à même de déterminer ce qui est mutualisable et ce qui relève de leurs réalités distinctes. Les outils ainsi produits sont ensuite valorisés afin d'être repris par d'autres territoires ultramarins, voire par l'Hexagone.

Il y a deux ans ont été organisées les Assises de la construction durable en Outre-mer, avec des ateliers locaux menés sur l'ensemble des territoires d'Outre-mer. Réunissant environ 300 professionnels[28] autour des sujets jugés prioritaires pour faire progresser la construction sur leur territoire, avant que des rapporteurs ne viennent en discuter à Paris. Or les discussions



menées aujourd'hui, dans le cadre de ces Assises, recoupent largement celles de l'époque : comment prendre en compte les réalités ultramarines au sein de règles nationales ? Que recouvre concrètement le réflexe Outre-mer ? Ces Assises avaient donné lieu à un livre blanc, mais la nécessité de passer à des actions plus concrètes demeure.

S'agissant précisément du réflexe Outre-mer, disposer de ce réflexe au moment de l'élaboration d'une politique ou d'une règle nationale constitue un bon point de départ. Mais son application concrète suppose de disposer d'experts ultramarins et d'acteurs de terrain en mesure d'adapter cette règle. La rédaction du volet ultramarin d'une politique

[28] "Le nombre de professionnels ayant participé aux Assises de la construction durable en Outre-mer étaient environ 300 répartis sur 11 territoires ultramarins." (source : *Assises de la Construction Durable en Outre-mer*, juin 2023, batiments-outremer)

nationale ne saurait revenir à un interlocuteur parisien. Encore faut-il trouver ces interlocuteurs locaux, ce qui n'est pas toujours évident, les territoires ultramarins ne disposant pas nécessairement d'une représentation de filière aussi structurée que dans l'Hexagone. D'où la nécessité d'accompagner l'émergence de telles représentations professionnelles.

Cette même difficulté se retrouve sur la question des normes, également inadaptées aux Outre-mer. Une norme résulte du regroupement d'une filière pour rédiger des règles de l'art répondant à des exigences réglementaires, assurantielles, de durabilité ou de qualité. Les territoires ultramarins héritent historiquement de règles de l'art écrites dans l'Hexagone, faute de points d'appui locaux en mesure de produire des règles adaptées à leur réalité, la production de telles règles représentant un coût important. Le système actuel de production des normes n'interdit pas la remontée de contributions locales vers l'Hexagone pour adaptation et reconnaissance. Le problème tient au fait que ces contributions ne remontent pas, faute de lieux d'appui suffisamment structurés pour les porter. La Loi du 13 juin[29], portée par la sénatrice Audrey Bélim, a permis la création de comités référentiels construction, qui doivent précisément permettre aux territoires de s'exprimer sur la production des normes.

L'expertise ultramarine ne fait, en définitive, l'objet d'aucun doute.

L'ADEME a ainsi lancé un projet d'adaptation des bâtiments aux fortes chaleurs dans le sud de la France, dans le cadre duquel des experts ultramarins ont été sélectionnés pour challenger les solutions proposées. Le sujet résiduel concerne davantage la reconnaissance et, surtout, la représentativité de cette expertise : enjeu que les comités référentiels construction devraient permettre de mieux traiter.



[29] "Loi n° 2025-534 du 13 juin 2025 expérimentant l'encadrement des loyers et améliorant l'habitat dans les Outre-mer portée par la sénatrice Audrey Bélim." (source : Legifrance)



Paul SARAÏS
Responsable du département Architecture, qualité d'usage, paysage et biodiversité, Union Sociale pour l'Habitat (USH)

LA PLACE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES PROGRAMMES DES BAILLEURS SOCIAUX ULTRA-MARINS

Du point de vue du maître d'ouvrage, la situation des territoires ultramarins appelle d'abord à trouver les volumes suffisants pour enclencher une véritable dynamique de massification du réemploi.

Un premier constat s'impose : le caractère insuffisant de la production de logements sociaux et de la réhabilitation du parc porté par les bailleurs : 3 800 logements construits l'an passé sur l'ensemble des territoires. Un chiffre en progression mais très en deçà des plus de 100 000 demandeurs en attente de logement[30], ce qui situe l'écart entre l'offre et le besoin sur le produit logement lui-même.

À cela s'ajoute l'équation, déjà évoquée au cours de la matinée, de la production de logements à prix maîtrisé. Le foncier constitue, sur l'essentiel des territoires, le principal frein à la sortie d'opérations à prix maîtrisé, aggravé par la volatilité du prix des matériaux et par des aléas actuels affectant la capacité d'acheminement. Dans ce contexte, les bailleurs des différents territoires ultramarins investissent spontanément, avant même d'aborder la question du réemploi, plusieurs logiques relevant de l'économie circulaire. Notamment la recherche de matériaux non importés issus de filières locales, malgré des gisements de biomasse parfois faibles selon les territoires. Des bailleurs sont ainsi parties prenantes de filières telles que la valorisation énergétique de la bagasse à La Réunion, des expérimentations d'isolants intégrant la fibre de bagasse, ou encore des filières de terre crue en développement, les bailleurs demeurant attentifs à capitaliser sur ces filières locales.

Sur le réemploi proprement dit, la réflexion porte sur la possibilité d'inscrire, pour tout ou partie des lots d'une construction neuve ou d'une



[30] "On estime un besoin de logements locatif social et très social (…) à 110 000 logements pour l'ensemble des territoires ultramarins en 2023." (source : *Les chiffres clés du logement social*, 2024, USH)

réhabilitation, des clauses de marché prévoyant l'utilisation de matériaux de réemploi. Ce type de démarche demeure, à ce stade, cantonnée à des opérations pilotes et expérimentales chez les bailleurs des différents territoires, en dépit d'une volonté affirmée. La principale difficulté réside dans la constitution de l'écosystème nécessaire : trouver le bon matériau au bon endroit, avec des volumes suffisants, cela suppose de sécuriser en amont les questions de flux, de disponibilité et de logistique propres à une approche d'écologie industrielle et territoriale.

Un premier signal d'alerte mérite d'être évoqué : la dépose, dans le cadre d'opérations de réhabilitation lourde ou de démolition. Elle s'observe surtout sur des projets particuliers tels que les programmes de renouvellement urbain, à l'image de ce qu'a présenté Juliana M'DOIHOMA. De véritables gisements sont identifiés, mais les volumes globaux demeurent faibles : 1 200 logements réhabilités l'an passé sur l'ensemble des territoires. Ce chiffre reste très insuffisant pour constituer un gisement significatif, que le bailleur cherche à valoriser lui-même ou à mettre à disposition. Cette situation tient à la fois aux caractéristiques du parc et à des décisions relatives au financement du logement social, les annonces récentes concernant la baisse de la ligne budgétaire unique (LBU) n'allant pas dans le sens souhaité.

Au-delà de la capacité des bailleurs à être donneurs d'ordre pour accélérer la constitution de gisements, c'est tout un écosystème local qui doit se construire. Associant architectes, assistants à maîtrise d'ouvrage, bureaux de contrôle et assureurs autour de chaque opération de réemploi, cela afin de s'accorder sur les bons process. Un temps de maturation comparable à celui observé, il y a quelques années, dans différentes régions de l'Hexagone, où les noms des bureaux de contrôle disposés à s'engager sur le réemploi se transmettaient de façon informelle entre acteurs de confiance.

Ce même travail de repérage doit désormais s'opérer sur chacun des territoires ultramarins. S'y ajoute un enjeu de relation aux collectivités, en tant que donneurs d'ordre et maîtres d'ouvrage soumis à la commande publique, ainsi qu'un enjeu de développement de matériauthèques et de centres de reconditionnement, qui requièrent du foncier pour le stockage. Des bailleurs ayant procédé à des dépôts de matériaux de réemploi en Martinique ont ainsi dû recourir à un stockage en conteneur sur leur propre terrain. Une solution tenable pour de petits volumes, mais insuffisante dès lors que les surfaces à stocker, par exemple de parquet déposé, augmentent significativement.

Il revient donc aux organismes de logement social et aux collectivités de trouver, ensemble, les moyens de structurer ces filières de matériauthèques et de reconditionnement.





Stéphane LE GUIRRIEC
Directeur général, Agyre et Directeur général, CERIB

STRUCTURATION DE FILIÈRES & "TERRITOIRES CIRCULAIRES"

Agyre est un bureau d'études économie circulaire qui a dépassé le stade de l'expérimentation. Il se conçoit en complémentarité avec des think tanks tels que l'INEC, en se positionnant comme un « do tank » agissant directement dans les territoires. Référent national économie circulaire au sein du comité stratégique de filière industries pour la construction (CSF IPC), Agyre a proposé, en 2024, dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route économie circulaire de ce comité, de répliquer son modèle à l'échelle territoriale en créant des « territoires circulaires », en particulier en Outre-mer. Le premier territoire choisi a été La Réunion, où Agyre est présent depuis 2024 par le biais d'une filiale.

L'esprit des territoires circulaires reprend le modèle d'Agyre : une approche systémique, c'est-à-dire globale, transformative, engageant la transformation de l'ensemble des acteurs accompagnés et inclusive au sens complet du terme, et non au seul sens de l'ESS, afin d'engager sur un territoire donné un mouvement porté par les maîtrises d'ouvrage.

Cette entrée par la maîtrise d'ouvrage est d'autant plus pertinente en Outre-mer que le poids de la commande publique y est considérable dans la construction : de l'ordre de 80% de commande publique contre 20% de commande privée à La Réunion. Le rôle d'un bureau d'études comme Agyre consiste à s'asseoir aux côtés de la maîtrise d'ouvrage pour porter les projets. Nous commençons systématiquement par une cartographie du territoire, permettant d'identifier les acteurs présents, nombreux, ainsi que ceux qui font défaut dans une approche systémique.

Cette cartographie est suivie d'études portant sur les éléments manquants. À La Réunion, une étude de faisabilité a ainsi été réalisée pour une plateforme de réemploi et une matériauthèque, montrant qu'un équilibre économique était atteignable, y compris sur la question du foncier.

La diversité géographique et climatique de l'île offrant des opportunités dans des zones où la pression foncière est moindre. Un projet est aujourd'hui en cours, soutenu par la Région, pour faire émerger cette plateforme. Une fois l'équation résolue par le bureau d'études, à charge ensuite pour des acteurs économiques de se saisir de l'opportunité.

Dans la même logique d'approche globale, un axe fort est consacré à la formation initiale et continue, en capitalisant sur les richesses humaines, scientifiques et techniques locales. Un partenariat a ainsi été engagé avec l'Université de La Réunion pour un master 2 comportant une dimension importante d'économie circulaire. Cette formation débutera en novembre 2026 et Agyre y prendra en charge des heures de travaux dirigés.

Une thèse sur les matériaux alternatifs débutera également en novembre : un sujet jugé fondamental dans la mesure où les territoires insulaires sont particulièrement bien placés pour répondre à la question de la circularité.
L'enjeu sera de mobiliser l'ensemble des piliers de l'économie circulaire tels que définis par l'ADEME, et auxquels Agyre ajoute deux piliers supplémentaires : la construction et le numérique, ce dernier jugé nécessaire comme vecteur de solution. Cette thèse, menée avec une équipe de l'université de La Réunion dirigée

par un professeur associé à l'un des projets du programme OMBRÉE évoqué précédemment, accordera ainsi une place importante à la donnée.

Une présence de l'équipe est également engagée depuis quelques années en Martinique, sans implantation formelle à ce jour. Celle-ci est toutefois envisagée pour la fin de cette année ou le début de l'année suivante. En effet une action territoriale suppose une présence locale pour identifier et collaborer avec les richesses de chaque territoire.

En dépit de freins, dont certains relèvent d'une forme de tropisme parisien, l'optimisme et l'énergie observés localement à La Réunion comme en Martinique pour engager le mouvement de l'économie circulaire, laissent penser que les inerties connues par le passé seront dépassées.

Les territoires ultramarins pourraient, à assez court terme, donner des leçons à l'Hexagone en la matière.



ATELIER N°2

La circularité comme outil pour faire face aux défis climatiques

Simon CHAPRON - Chef de projet environnement, sites et sols pollués, Direction régionale de Guadeloupe du BRGM

Lilian CARPENE- Conseiller Outre-mer, ADEME

Hannah DOMINIQUE - Gérante, Habit'Âme

Natacha EGIPPA - Directrice, TANY et Porte-parole, Assises du Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte (SIDEVAM 976)



Simon CHAPRON
Chef de projet environnement, sites et sols pollués,
Direction régionale de Guadeloupe du BRGM

SARGASSES DANS LA CARAÏBE : UN FLÉAU POUR LA REVALORISATION

Les sargasses sont des algues holopélagiques, c'est-à-dire qu'elles flottent à la surface de l'eau sans être fixées à aucun support, se développant au gré des courants et des vents. Ces algues sont connues de longue date, décrites dès 1492 par Christophe Colomb lors de sa traversée de l'Atlantique. Elles donnent leur nom à la mer des Sargasses, en réalité un gyre[31] de l'Atlantique Nord au large des Bermudes, dans laquelle elles se développaient historiquement en abondance. Les Antilles connaissaient déjà, historiquement, des échouages de sargasses, mais en faible quantité.

La communauté scientifique s'accorde à considérer qu'entre 2009 et 2010, l'affaiblissement du courant délimitant la mer des Sargasses a permis à une nouvelle population de ces algues de rejoindre le courant général de l'Atlantique Nord, jusqu'à la zone de convergence intertropicale, à proximité de l'équateur. Où elles ont trouvé une énergie solaire et une nourriture abondante, donnant naissance à une nouvelle zone de prolifération que la communauté scientifique désigne aujourd'hui comme la grande ceinture de sargasses de l'Atlantique. L'oscillation de cette zone de convergence intertropicale la fait périodiquement basculer dans la zone des alizés[32], qui dispersent alors les sargasses de la Guyane jusqu'à la Floride. Elles dérivent alors sous forme de radeaux gigantesques, dont certains dépassent en superficie celle de pays entiers.

Lorsque ces sargasses s'échouent au contact des populations, elles posent un problème sérieux : leur biomasse considérable obscurcit la lumière solaire, privant d'énergie les algues fixées, les coraux et les poissons. Leur décomposition libère une quantité importante de matière organique, alimentant une intense activité bactérienne qui élève la température de l'eau, leur développement rapide capte tout l'oxygène disponible (phénomène d'eutrophisation). Elle modifie le pH de l'eau, avec des conséquences catastrophiques pour les écosystèmes marins. Décomposées en l'absence d'oxygène, les sargasses génèrent en outre des gaz toxiques et corrosifs, tels que le sulfure d'hydrogène et l'ammoniac, directement au contact des populations, ce qui en fait également un enjeu sanitaire.

À la suite de l'affaiblissement du courant entre 2009 et 2010, les échouages ont commencé à prendre de l'ampleur dès 2011, de façon croissante jusqu'en 2018, année des premiers arrivages massifs, au point de remplir entièrement certains ports et d'empêcher la sortie des bateaux. Une problématique vitale pour un archipel comme la Guadeloupe, où les liaisons inter-îles dépendent des ports. Les 19 sites de stockage ont ainsi été mis en place en Guadeloupe en 2018[33] pour accueillir les algues collectées, initialement stockées de manière brute en arrière-plage, ce phénomène étant alors mal connu.

Mandaté par l'ADEME pour évaluer l'impact de ce stockage sur les sols, le BRGM, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), service géologique national, compétent notamment en matière de pollution des sols, a mis en évidence plusieurs impacts liés aux sargasses. D'abord, une présence inconstante de métaux, mal comprise dans un premier temps, ainsi qu'une présence de chlorures, résultant de l'eau de mer contenue dans les algues lors de leur décomposition. Un risque de salinisation des sols, et potentiellement des nappes phréatiques utilisées par l'agriculture, qui justifie de conserver le stockage à proximité

[31] Gigantesque tourbillon océanique résultant de la convergence de plusieurs courants marins.

[32] Vents soufflant en continu d'est en ouest sur les Antilles.

[33] Depuis 2018, 19 sites de stockage de sargasses ont été mis en place en Guadeloupe. (source : *Etude de l'impact environnemental des sites d'épandage de sargasses en Guadeloupe*, septembre 2020, BRGM)



immédiate du littoral tant que les lixiviats ne sont pas traités. Il a également été établi que les sargasses bioaccumulent de l'arsenic : leur pompe biologique au phosphate, nécessaire à leur déplacement dans l'eau, capte également l'arsenic, dont la taille moléculaire est proche de celle du phosphate. Cet arsenic, peu présent dans l'eau de mer mais accumulé sur un temps long, est à la fois libéré lors de la décomposition des algues et demeure structurellement présent en leur sein, y compris après séchage.

Sur les 19 sites expertisés en Guadeloupe, 15 présentaient des impacts sur les sols, dont 11 imputables aux sargasses[34]. Cette étude a par ailleurs révélé un déficit de mémoire des sites pollués dans les territoires ultramarins : les travaux menés sur d'anciennes décharges brutes communales oubliées ont permis d'identifier 28 nouveaux sites, non référencés dans la base de données nationale des anciens sites pollués (BASIAS) ni dans les données de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL).

Le BRGM continue d'accompagner la préfecture et la DEAL dans la structuration de filières de gestion à terre des sargasses, notamment au travers du projet SPICES (Site Pilote Innovant pour la Collecte et le traitement des Sargasses), qui vise à développer un traitement complet des sargasses, prenant en compte à la fois les gaz générés et les effluents, afin d'éviter toute pollution. Ce projet, déposé auprès du Fonds européen de développement régional (FEDER) en juin, devrait débuter dès le mois de septembre 2026.

[34] *Etude de l'impact environnemental des sites d'épandage de sargasses en Guadeloupe*, op. cit.



Lilian CARPÈNE
Conseiller Outre-mer, ADEME

FINANCER DES SOLUTIONS FACE AUX SARGASSES

L'ADEME est impliquée, aux côtés du BRGM et de Météo-France notamment, dans le plan Sargasses, piloté par la Direction générale des entreprises (DGE) en association avec plusieurs ministères, et décliné localement sous l'autorité des préfets. Un cadre au sein duquel les actions de chacun sont réparties selon son domaine de compétence. En tant qu'opérateur de l'État chargé de la mise en œuvre des politiques de transition écologique et énergétique, l'ADEME s'est spécialisée, dans ce cadre, sur la valorisation des sargasses une fois celles-ci collectées : la question de la collecte et du stockage temporaire demeurant, quant à elle, en cours de résolution.

Il n'existe, à ce jour, pas de solution industrialisable et massifiable de traitement et de valorisation des sargasses. Une évolution notable est néanmoins intervenue depuis 2019, date à partir de laquelle l'ADEME finance véritablement des projets sur ce sujet : le passage progressif de projets de laboratoire à des sites pilotes, avec des essais en conditions réelles sur les territoires. Trois types de valorisation sont envisagés : la valorisation en biomatériaux (pour la construction ou l'isolation), la valorisation agricole (notamment par compostage) et la valorisation énergétique (par combustion ou pyrolyse).
Pour accompagner ces projets, l'ADEME travaille en partenariat avec l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), au travers d'appels à projets « Sargassum III » lancés depuis 2019.

Le dernier appel à projets, clôturé fin 2025, a permis de sélectionner deux projets. D'abord **SARGASOL**, consacré à la valorisation énergétique des sargasses selon une approche « zéro déchet », associant l'université de Lorraine, la SARA, le LERMAB et le Grand Port de Guyane.

CharAlg est consacré à la valorisation agronomique des sargasses en fertilisant liquide et en biochar avec un suivi précis des lixiviats, mené avec l'Université de Nantes, l'ICARE et l'entreprise martiniquaise Holdex, spécialisée dans le compostage. L'enjeu se trouvant dans les lixiviats, chargés en arsenic et en d'autres polluants susceptibles de nuire à la santé et à l'environnement un suivi est réalisé en collaboration avec les services déconcentrés de l'État, notamment la DEAL.

Les principaux verrous à la valorisation et l'industrialisation d'une solution pérenne tiennent, d'une part, à la composition même des sargasses : leur concentration en polluants qui reste le verrou principal et à laquelle s'ajoute la forte teneur en eau et en sel, commune à l'ensemble des algues. D'autre part, à la discontinuité et à l'imprévisibilité relative des arrivages, qui, malgré l'amélioration des outils d'observation satellitaire, demeure susceptible de fragiliser tout modèle économique fondé sur une solution de valorisation.

Si certains pays, tels que le Mexique, développent des procédés transformant les sargasses en matériaux de construction, le cadre réglementaire y diffère sensiblement. C'est notamment le cas pour la teneur en arsenic tolérée, et les résultats précis sur ces biomatériaux n'y sont pas encore stabilisés : la R&D s'y poursuit également.

Les échanges avec les pays voisins, tels que la République Dominicaine ou le Mexique, à l'échelle de l'ensemble de la zone Antilles-Caraïbes, demeurent essentiels pour s'informer mutuellement et trouver des solutions à un fléau qui ne concerne pas seulement la France.



Hannah DOMINIQUE
Gérante, Habit'Âme

RÉSILIENCE D'UN MODÈLE ÉCONOMIQUE FACE AUX INCERTITUDES CLIMATIQUES : L'EXEMPLE DE CHIDO

Habit'âme est une entreprise créée en 2022 et opérationnelle depuis la mi-2023 à Mayotte. Elle a été pensée pour répondre à trois problématiques du territoire. D'abord l'absence de matériaux de construction locaux en quantité suffisante : la brique de terre étant connue, quelques recherches existant sur le bambou, mais l'essentiel des matériaux demeurant importé. L'absence de solutions de gestion des déchets, en particulier des déchets plastiques, avec les risques sanitaires afférents déjà évoqués au cours de cette journée. Enfin un contexte social marqué par un taux de pauvreté et un taux de non-scolarisation extrêmement élevés : plus de 15 000 enfants en âge d'être scolarisés ne le sont pas[36], ainsi qu'un taux d'emploi très faible et des niveaux d'illettrisme très importants. Sans prétendre répondre seule à l'ensemble de ces problématiques, Habit'âme entend y apporter sa contribution, en s'inspirant de solutions low-tech et open sources déployées à travers le monde. Afin de recycler les déchets plastiques en matériaux de construction tout en assurant l'insertion de publics éloignés de l'emploi, Habit'âme étant une entreprise d'insertion.

Les machines utilisées, de type Precious Plastic, parfois plus évoluées, relèvent du low-tech : faible consommation, réparation aisée, absence de besoin de stockage de pièces détachées ou de recours à un mécanicien spécialisé pour remettre en route la ligne de production. Cela permet de mobiliser une main-d'œuvre peu qualifiée, formée en parallèle d'un accompagnement à la sortie de l'illettrisme et de l'illectronisme.

L'équipe fondatrice comptait cinq personnes, dont trois architectes, un professeur d'histoire-géographie et une personne en gestion de structures de l'ESS. Les locaux d'Habit'âme, construits par les architectes de l'équipe, ont résisté au passage du cyclone Chido, y compris leur bardage en plastique recyclé, limitant la perte d'activité. La principale difficulté ayant été la coupure d'électricité pour redémarrer. La capacité de production a néanmoins été maintenue à hauteur de 60 à 70% très rapidement, les machines ayant pu être réparées facilement avec des matériaux déjà présents sur site.

Habit'âme a ainsi pu produire des plaques susceptibles de remplacer la tôle des toitures endommagées, ainsi que des tasseaux pour réparer les bardages. Un partenaire a également contribué à équiper des salles de



[36] "En 2020, le rapport du Défenseur des droits intitulé Établir Mayotte dans ses droits indiquait que 52 000 élèves étaient scolarisés dans le premier degré à Mayotte. Au mois de janvier 2024, les représentants de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) de Mayotte m'ont indiqué, à l'occasion d'un entretien, que près de 20 000 enfants sont actuellement non scolarisés à Mayotte." (source : *Réponse du Ministère délégué auprès de la ministre de l'éducation nationale, chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel*, 5 novembre 2024, Sénat)

classe dont les toitures s'étaient effondrées et les tables détériorées par l'eau, alors que les structures métalliques demeuraient fonctionnelles : l'idée était de remplacer les plateaux en bois par des plateaux en plastique recyclé.

Ce projet s'est heurté à deux problèmes : la difficulté d'accès aux marchés publics et la question des normes. Au-delà de la rapidité de la réponse rendue possible par le low-tech et l'open source, la remise en route des marchés publics a mobilisé l'essentiel de l'année 2025. La puissance publique elle-même étant privée de locaux et travaillant dans des conditions dégradées. Si les normes, qui protègent les populations, ne sont pas remises en cause dans leur principe, leur élaboration pour un nouveau matériau suppose des années de R&D et des moyens financiers considérables.

Ces financements de normes ont existé pour les blocs de terre compressée (BTC) ou, grâce à un programme porté par le rectorat, pour certains usages du bambou. Ils font défaut, à ce jour, pour le plastique recyclé, en dépit d'un travail engagé par Habit'âme à son échelle. En conséquence, les tables et chaises réparées n'ont pu être vendues qu'à des particuliers ou à des associations, et non aux établissements scolaires, tandis que les plaques de toiture n'ont pu être proposées qu'à titre de dépannage individuel, et non comme solution provisoire officielle de réfection des toitures, alors que des toitures bâchées subsistent encore aujourd'hui à Mayotte.

Deux pistes de solution se dégagent sur la question des normes.

D'une part, un cadre plus souple pour permettre l'innovation, avec le courage politique d'accepter une solution provisoire opérationnelle plutôt que d'attendre 6 à 12 mois la livraison de mobilier homologué. D'autre part, un accès facilité aux laboratoires de test nécessaires à la normalisation, qui font aujourd'hui défaut à Mayotte. Un test nécessitant d'importer un échantillon puis de le réexporter vers un laboratoire de l'Hexagone, une logistique lourde et chronophage. Les solutions apparaissent, à cet égard, avant tout régionales, ce qui plaide pour resituer chaque territoire dans sa zone géographique et faciliter les partenariats, avec La Réunion dans l'océan Indien, mais aussi l'île Maurice, dont l'université dispose d'un laboratoire de qualité.

Enfin, le recyclage n'intervenant qu'en bout de chaîne, la réduction de la problématique des déchets dans les Outre-mer suppose avant tout de contrôler ce qui entre sur le territoire : le meilleur déchet demeurant celui qui n'existe pas, réduire l'importation de produits appelés à devenir des déchets permettrait de réduire d'autant l'enjeu de leur gestion, le réemploi et la réparation doivent précéder le recyclage, qui ne doit intervenir qu'en dernier recours dans la chaîne.



Natacha EGIPPA
Directrice, TANY et Porte-parole, Assises du Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte (SIDEVAM 976)

LE RÔLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LA RECONSTRUCTION POST-CHIDO

Le bureau d'études TANY, spécialisé dans la gestion et la valorisation des déchets en France et à l'international, accompagne les collectivités y compris ultramarines et les porteurs de projets sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la planification territoriale et les études de faisabilité jusqu'à la mise en œuvre de solutions concrètes : centres de tri, dispositifs de collecte, unités de valorisation énergétique.

Mayotte est un territoire historiquement marqué par un manque d'infrastructures essentielles à son développement : réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau, routes, écoles. Autant de manques auquel le SIDEVAM 976 n'échappe pas. Les équipements et ressources sont insuffisants pour assurer une gestion efficiente des déchets et maintenir la salubrité publique. : camions inadaptés, une seule déchèterie sur l'ensemble du territoire en 2026, et une unique solution de traitement, le centre de stockage, dont la saturation est attendue d'ici quelques années.

C'est dans ce contexte fragile qu'est survenu le cyclone Chido, qui a amplifié ces difficultés en détruisant de nombreuses infrastructures et habitations, avec tout ce qu'elles contenaient, et en arrachant la végétation. L'ensemble de ces éléments se retrouvant sur la voie publique, dans les espaces naturels et dans les cours d'eau. La question posée n'est alors pas tant celle du redressement du SIDEVAM 976 que celle de sa capacité à faire face à l'état d'urgence tout en s'efforçant de rétablir le service public de gestion des déchets.

Plusieurs actions ont été engagées à cette fin : la remobilisation des équipes, deux à trois semaines ayant été nécessaires pour reprendre contact avec des agents injoignables du fait des pannes de télécommunication. La réorganisation des moyens, notamment par la création de zones tampons de stockage des déchets, de nombreuses communes se trouvant isolées par des routes obstruées par la végétation, ces zones ayant permis à la population d'évacuer les déchets de leur habitation et de leur environnement immédiat, afin de limiter la prolifération de maladies. Et la réaffectation du personnel administratif au suivi de ces zones tampons et à l'organisation de leur évacuation.

En parallèle, le SIDEVAM 976 s'est organisé avec l'ensemble des acteurs locaux, publics et privés, pour mobiliser des moyens techniques et financiers complémentaires : services de l'État, ADEME, préfecture, opérateurs privés du déchet ou non, entreprises de BTP, éco-organismes également mobilisés dans la gestion des déchets post-cycloniques. D'importantes quantités de déchets, de l'ordre de plusieurs milliers de tonnes, demeurent aujourd'hui disséminées sur le territoire et sur les zones tampons, le travail n'étant pas achevé.



Si le SIDEVAM 976 a renoué, depuis quelques mois, avec un service de gestion des déchets proche de la normale, plusieurs défis majeurs subsistent : la gestion des déchets des zones tampons, qui suppose un important travail de tri et de caractérisation pour répartir les coûts entre la collectivité, le SIDEVAM 976 (compétent pour les seules ordures ménagères) et les éco-organismes (responsables des déchets relevant des filières REP : déchets électriques, mobilier, textile, emballages). S'ajoute enfin un enjeu financier : le surcroît de déchets ayant généré un surcoût estimé à plusieurs dizaines de millions d'euros, non intégralement financé à ce jour.

Il est urgent de mettre en place de véritables plans de continuité territoriale pour la gestion des déchets après les périodes cycloniques, étant donné que de tels événements climatiques surviennent fréquemment sur les territoires insulaires, sans être systématiquement classés en catastrophe naturelle. Afin que les populations soient préparées et que les collectivités puissent mieux affronter des événements appelés à se reproduire, ces plans devraient définir les moyens et équipements, principaux et de secours nécessaires. Par exemple, prévoir des zones tampons pour le stockage temporaire des déchets dans l'attente de leur évacuation, l'urgence ne permettant pas de tout traiter immédiatement - mais au moins d'évacuer les déchets des rues et des habitations. Il s'agit aussi de clarifier les rôles et responsabilités des acteurs privés et publics, pour une coordination fluide plutôt qu'une confrontation d'intérêts dans la précipitation. Enfin, il est essentiel de prévoir la mobilisation rapide de fonds d'urgence pour répondre aux besoins de maintien de salubrité publique sans déséquilibrer les budgets locaux.



ATELIER N°3

Nouveaux modèles économiques pour l'économie circulaire ultramarine

Hervé MARITON - Président, Fédération des entreprises des Outre-mer (FEDOM)

Angèle DAIRE - Déléguée générale, Entreprises et Environnement

Djémilah HASSANI - Co-déléguée à l'Europe et à l'International, ESS France Outre-mer

Jean-Michel LECUYER - Directeur général, INCO Ventures



Hervé MARITON
Président, Fédération des entreprises des Outre-mer (FEDOM)

ECONOMIE CIRCULAIRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Les territoires d'Outre-mer relèvent d'une logique d'économie insulaire, à l'exception notable de la Guyane dont l'insertion demeure toutefois, pour une bonne part proche. Une logique matérielle qui conduit à considérer qu'une île présente, d'une certaine manière, une probabilité circulaire plus forte que d'autres configurations géographiques. Ce modèle ne repose cependant pas uniquement sur des entreprises locales : l'économie ultramarine demeure très dépendante des importations, ce qui relie nécessairement la question de la circularité à celle de l'importation. Une fois les batteries de véhicules électriques importées, la question se pose de savoir ce qu'il en advient, et si une réponse circulaire existe. La dimension strictement locale doit être encouragée, l'ESS y étant particulièrement développée. Un enjeu d'activité pour l'ESS comme pour l'ensemble des entreprises, qu'elles soient strictement locales ou connectées à des groupes extérieurs dans un contexte où la production marchande ultramarine demeure insuffisante au regard du PIB des territoires, où la situation de l'emploi est dégradée et où les problèmes de qualification demeurent importants.

Plusieurs difficultés méritent d'être soulignées. La question des normes, évoquée lors de l'atelier précédent, est à la fois une question de droit et d'outil : l'adaptation des normes se heurte rapidement, notamment dans le BTP, aux contraintes assurantielles. La mise en œuvre de matériaux, y compris recyclés, devant satisfaire un certain nombre d'exigences d'assurance, cela suppose un travail encore à mener. Le droit de la République n'est, à cet égard, pas assez audacieux. Il pourrait être envisagé, y compris dans l'ensemble des départements et régions d'Outre-mer (DROM), et plus librement encore dans les collectivités d'Outre-mer (COM), de recourir à des territoires d'expérimentation, qu'il s'agisse du droit interne, des relations avec d'autres acteurs économiques comme les assureurs, ou des relations avec l'Union européenne pour les territoires qui en sont membres. La question qui se pose est de savoir s'il faut nécessairement faire évoluer l'ensemble des DROM simultanément, ou si des formes d'expérimentation peuvent être envisagées.

La mise en œuvre de la loi Bélim[37] se heurte ainsi actuellement à des difficultés d'évaluation locale pour la dispense de marquage CE et l'adaptation des normes, en raison d'un positionnement mal résolu entre le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et les cellules de vérification de conformité que les acteurs du BTP des différents territoires ultramarins seraient pourtant parfaitement capables de mettre en œuvre. Cet enjeu est d'autant plus important sur des marchés émergents ou de petite taille, à l'image de l'économie circulaire, mais sur lesquels le CSTB aurait développé peu d'appétence et de compétence, ce qui engendre des blocages et une incapacité à l'arbitrage interministériel, sans doute aggravée par le climat politique de ces dernières années.

Il convient également de rester conscient des réalités de terrain. S'agissant de Mayotte, une visite effectuée par le passé avec Citeo, à l'époque encore Eco-Emballages, avait permis de constater un développement intéressant du tri sélectif. Mais cela avait déjà montré la nécessité de ne pas sous-estimer les difficultés à venir en matière de gestion de la ressource et du produit en économie circulaire, un constat qui se vérifie aujourd'hui encore.

[37] Loi n° 2025-534, op. cit.

Plusieurs acteurs pleins de bonne volonté, mobilisant des moyens financiers importants à Mayotte, ont parfois tendance à se raconter de belles histoires sur un chemin nominal fait de restructurations, de relances et de solutions, alors que la réalité se révèle plus difficile. L'unité de valorisation par combustible solide de récupération (CSR) portée par Suez à La Réunion, propose une configuration intéressante d'économie circulaire s'inscrivant dans l'enjeu de la transition énergétique ultramarine. Elle illustre ce constat : malgré l'implication d'un grand groupe national, des difficultés de différents ordres, notamment un taux d'humidité des combustibles perturbant l'équilibre du modèle économique retardent sa mise en œuvre par rapport au rythme initialement envisagé.

Des messages plus positifs méritent également d'être relevés, notamment plusieurs projets de start-ups, à l'image d'initiatives d'utilisation de fibre de coco observées en Guadeloupe, ainsi que de réels efforts de formation, portés par l'association des industriels de La Réunion, consciente des progrès nécessaires pour la mise en œuvre d'une logique de circularité, avec le soutien de structures d'accompagnement.

À un moment donné, il convient néanmoins de passer du projet à la réalisation. Certains projets, comme celui désigné sous le nom d'EMERWALL[38], connus depuis un certain temps sans avoir encore changé de dimension, appellent un véritable stimulus, afin d'opérer un changement d'échelle. Des réflexions sont en cours sur l'évolution des aides fiscales à l'investissement productif. La FEDOM souhaite accompagner ces réflexions et défend l'idée que les projets d'économie circulaire soient légitimement davantage aidés que d'autres projets d'investissement productif.

Il faut enfin passer de l'intention et de la législation à la réalité, comme l'illustre l'exemple de la résorption des friches en Outre-mer, un sujet d'économie circulaire à part entière compte tenu de la rareté et du coût souvent élevé du foncier ultramarin. La loi de finances de 2024[39] a permis d'ouvrir l'éligibilité du foncier de friche à condition d'un croisement d'usage. Peu de projets en sont toutefois sortis depuis, aucun exemple achevé ne pouvant être cité à ce jour : les critères de reconversion et de réhabilitation des friches, tels que mis en œuvre ensuite par l'administration fiscale ont sensiblement refermé l'ouverture initialement envisagée. Soit le sujet de l'économie circulaire est véritablement ouvert, y compris en loi de finances et en matière d'aide fiscale à l'investissement, avec des mots et des dispositions permettant réellement cette ouverture, soit les avancées demeureront insuffisantes. La FEDOM continue, en tout état de cause, à porter cette dimension dans les réflexions en cours.

[Rebond de H. Mariton après l'intervention de Djémilah HASSANI cf. page 72]

Un point soulevé par Djémilah HASSANI mérite d'être approfondi : celui du travail informel, la circularité et le travail informel se rencontrant parfois. Le travail informel demeure une plaie dans les Outre-mer, pouvant également présenter des zones frontières avec certaines activités relevant de l'économie circulaire. L'engagement de l'ESS dans la circularité constituant à cet égard un levier intéressant.

Une difficulté mérite d'être citée : celle de la réhabilitation du bâtiment, enjeu d'économie circulaire à part entière, également lié à la question du foncier. Il est constaté, dans la plupart des territoires ultramarins, que les projets de réhabilitation de logement social peinent bien davantage à sortir que dans l'Hexagone. L'une des raisons possibles tenant à l'insuffisance de la filière organisée de la réhabilitation, cette dernière étant peut-être plus encline qu'ailleurs à recourir à une part de travail informel. Or un bailleur social, soumis aux exigences de la commande publique, ne peut ni ne doit se livrer à un certain nombre de pratiques permettant de contourner cette difficulté. Débloquer l'offre de réhabilitation, un enjeu conjoint d'économie circulaire et d'offre de logement, suppose donc de faire basculer une partie du travail informel vers un travail organisé. Quel que soit le type d'organisation retenu, ESS ou autre, la réhabilitation faisant par ailleurs davantage appel aux PME que la construction neuve. La dimension du travail informel constitue, à ce titre, une contrainte importante dans l'organisation de l'économie circulaire ultramarine.

[38] EMERWALL : fabrique des panneaux isolants biosourcés en Martinique pour la construction et la rénovation, composés à plus de 90% de bagasse de canne à sucre provenant exclusivement de distilleries martiniquaises. (source : EMERWALL.EU)

[39] (source : *Loi de Finance pour 2024*)



Angèle DAIRE
Déléguée générale, Entreprise et Environnement

FREINS & LEVIERS À LA MISE EN OEUVRE D'UNE DÉMARCHE D'EIT EN MARTINIQUE

La démarche d'écologie industrielle et territoriale conduite depuis six ans en Martinique se heurte, de façon récurrente, à une même question : comment rassembler l'ensemble des maillons d'une chaîne pour créer une boucle circulaire ? Le retour d'expérience montre qu'une telle boucle ne se décrète pas, mais se construit patiemment, pas à pas.

Trois freins méritent d'être soulignés :

Le premier tient à la taille du gisement, les boucles circulaires n'échappant pas aux contraintes de petite taille de marché propres aux territoires ultramarins.



Le deuxième concerne le transport et la logistique : si une coopération à l'échelle régionale avec les États caribéens pourrait sembler une réponse à la taille des marchés, la réalité est que les flux inter-îles demeurent aujourd'hui extrêmement complexes et coûteux. Il est aujourd'hui moins coûteux d'acheminer un conteneur jusqu'au Havre que jusqu'à Pointe-à-Pitre. Les seuls flux générés par les déchets ou les ressources ne suffiront pas à rendre ces transports économiquement compétitifs. Un véritable portage politique et une vision régionale du développement économique souhaité pour la région sont nécessaires. Dans une optique de souveraineté des ressources, mais aussi de création de valeur sur les territoires.

Le troisième frein, plus difficile à lever car invisible, tient à la difficulté de coordination entre acteurs. Les entreprises ne se connaissent pas nécessairement entre elles, les ressources des unes ne sont pas identifiées comme des opportunités pour les autres. Les flux ne sont pas organisés, les modèles ne sont pas stabilisés. Construire cette coopération demande du temps, de la confiance, de l'ingénierie territoriale et de l'animation, autant d'éléments souvent plus difficiles à financer.

En réponse à ces freins, plusieurs leviers ont néanmoins été identifiés.

Le premier est l'animation territoriale, permettant de cartographier les flux, de réunir les acteurs autour d'une même table, d'initier des synergies et d'accompagner les expérimentations. Un travail patient mais indispensable, qui suppose une vision partagée entre acteurs publics et acteurs privés, les collectivités ayant un rôle essentiel pour donner une direction, créer des conditions favorables et

lever des freins comme celui du transport. Tandis que les entreprises et porteurs de projets expérimentent et proposent des solutions concrètes.

Le deuxième levier est l'innovation, entendue non pas seulement comme innovation technologique, mais aussi comme innovation organisationnelle, sur les modèles économiques et sur les procédés de production. L'exemple de l'agroalimentaire illustre ce point : plutôt que de grandes unités centralisées alimentant tout un territoire, il peut être plus pertinent, dans une logique circulaire, de développer de petites unités territorialisées permettant les circuits courts, le réemploi des contenants et l'approvisionnement par des producteurs locaux. Plus à même de fournir de petites structures qu'une grande unité centralisée, les modèles circulaires observés relèvent ainsi davantage d'un réseau d'acteurs interconnectés que de grandes unités centralisées.

Le troisième levier tient au cadre : un portage politique fort est nécessaire. Mais avant même de réclamer des réglementations adaptées aux spécificités ultramarines, spécificités réelles, il conviendrait déjà que la réglementation existante soit appliquée sur les territoires, et applicable.

La réglementation environnementale 2020 (RE2020), qui a permis à de nombreuses filières de réemploi dans le bâtiment de se structurer dans l'Hexagone, demeure ainsi aujourd'hui inapplicable sur les territoires ultramarins[40].

La commande publique publique peut également permettre à des filières de se structurer, dès lors que la demande existe, l'offre pouvant alors se structurer en réponse. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) le permettant également.

Ce retour d'expérience de six ans conduit à une conclusion simple : ce ne sont pas les ressources qui font les filières, mais les coopérations qui parviennent à les faire émerger.



[40] " En revanche, la RE 2020 ne s'applique pas aux bâtiments situés dans les départements d'outremer." (source : *Guide RE2020*, 19 janvier 2026, Ministère chargé du Logement)



Djémilah HASSANI
Co-déléguée à l'Europe et à l'International, ESS France Outre-mer

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE COMME MOTEUR DES MODÈLES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire en Outre-mer n'a pas attendu une prise de conscience mondiale pour exister. Il s'agit d'une manière de faire et de vivre séculaire, plutôt qu'une nouveauté rendue possible par l'ESS, notamment via la loi Hamon de 2014, applicable dans les départements et territoires d'Outre-mer. Les Outre-mer se sont saisis du sujet de l'économie circulaire bien avant l'apparition des déchets industriels.

Avant même que les batteries n'arrivent sur les territoires pour faire circuler les véhicules, ce souci de circularité existait déjà. L'ère industrielle est venue par la suite, avec de nouvelles typologies de déchets. Les Outre-mer se sont parfois comportés comme de grands pays sans véritablement se poser la question de ce qu'il advient de ces déchets industriels une fois arrivés sur le territoire. La capacité à leur redonner une seconde vie, à assurer leur transformation, à disposer *in fine* de grands espaces industriels de transformation, les politiques publiques n'ayant d'ailleurs pas toujours apporté de réponses viables ou adéquates sur ce point.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS est ainsi venue, en Outre-mer, comme une réelle opportunité de traduire cette économie circulaire séculaire en solutions endogènes. Ainsi, REUTILIZ, à La Réunion, pôle territorial de coopération économique (PTCE) au sens de cette même loi, regroupe associations, collectivités et citoyens répondant à un enjeu environnemental du territoire au moyen d'un système de consignes déployé auprès de brasseries et d'épiceries.

Ce que l'on observe surtout en Outre-mer est un conflit dans le mode d'entreprendre : faut-il continuer à créer de la valeur économique sans se poser la question de son impact territorial, ou aller vers un modèle plus hybride, à l'image de l'ESS, en s'appuyant sur des entreprises locales génératrices d'emplois locaux ? L'Organisation des Nations unies a d'ores et déjà fait ce choix, au travers d'une résolution du 18 avril 2023[41] invitant l'ensemble des États membres à adopter le modèle de l'ESS et à faciliter l'écosystème de ces entreprises.

Un choix que l'Union africaine a déjà fait également en adoptant un plan stratégique décennal sur l'ESS portant notamment sur le déchet et le réemploi, activités relevant souvent de l'économie informelle. Une informalité que l'on retrouve également en Outre-mer dès lors qu'il s'agit de réemploi ou de seconde vie. Un paradoxe important mérite d'être souligné : l'adhésion aux circuits courts agricoles en Outre-mer est largement acquise, alors que l'engagement se révèle plus difficile à obtenir dès lors qu'il s'agit de cesser d'utiliser des téléphones importés de Chine ou de Dubaï, pas toujours produits dans des conditions éthiques, pour leur donner une seconde vie, ou d'aller vers des mobilités plus douces.

La circularité demeurant ainsi, aujourd'hui, à géométrie variable en Outre-mer, alors même que les besoins sont urgents.

Les Outre-mer représentent 80% de la biodiversité française et comptent de nombreux points chauds mondiaux, en première ligne des enjeux climatiques. Comme en témoignent les événements récents survenus à Mayotte : le cyclone Chido a généré de nouveaux gisements de déchets, tout comme la crise de l'eau survenue en parallèle, qui génère d'importantes

[41] (Source : *Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies*, 18 avril 2023)

quantités de bouteilles plastiques sur le territoire. Des entreprises de l'ESS réfléchissent d'ores et déjà à leur valorisation en textile.

Ces questions invitent à réfléchir à une circularité pensée de façon endogène, restituant aux territoires une forme de souveraineté, dans un contexte géopolitique particulièrement conflictuel où plusieurs départements d'Outre-mer sont exposés à l'influence de grandes puissances telles que la Chine ou la Russie. La question est de savoir comment maintenir une diplomatie française forte à partir de ces modèles endogènes.

Il convient enfin de s'interroger sur la manière dont les politiques publiques peuvent faciliter la libération de ces énergies. La commande publique représentant environ 50% de l'économie ultramarine, comment transformer cette réalité économique en opportunité pour les coopératives et associations engagées sur e terrain, qui œuvrent souvent avec très peu de moyens pour déployer des innovations sociales et environnementales ?

La question centrale demeure celle du choix à opérer, dans ce contexte géopolitique marqué : poursuivre la voie de l'écologie industrielle, dont la faisabilité n'est pas acquise, ou privilégier la question de la seconde vie, en intégrant pleinement dans cette transformation les publics les plus éloignés de l'emploi, en s'appuyant sur l'économie circulaire déjà existante sur les territoires.





Jean-Michel LECUYER
Directeur général, INCO Ventures

L'INVESTISSEMENT AU SOUTIEN DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Si INCO Ventures a d'ores et déjà financé plusieurs entreprises d'économie circulaire opérant en Outre-mer, l'objet du fonds en cours de constitution avec la Banque des territoires est de financer des entreprises implantées en Outre-mer et développant des projets innovants et spécifiques, susceptibles de s'exporter depuis les Outre-mer. Une démarche peu mise en œuvre jusqu'à présent, constituant toute la valeur ajoutée, ou additionnalité, de ce projet.

INCO Ventures se définit comme un investisseur dédié au soutien d'une économie durable et inclusive, rejoignant sur ce point les propos tenus par Djémilah HASSANI sur l'ESS : environ un tiers des plus de deux cents entreprises financées relèvent de l'économie circulaire, nombre d'entre elles combinant recherche d'impact environnemental et d'impact social, notamment en matière de création d'emploi pour des personnes en difficulté d'insertion. INCO Ventures a ainsi soutenu, des projets à fort impact environnemental et social, parfois low-tech, ayant trouvé un modèle économique permettant de déployer une activité d'économie circulaire en mobilisant des personnes en situation d'insertion. C'est le cas par exemple d'Emmaüs, des ressourceries ou encore d'associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP). Les modèles économiques sont bien connus et dont certains, comme Emmaüs, demeurent relativement peu dépendants des financements publics tout en présentant une bonne efficacité.

Des projets plus industriels sont également financés, parfois eux aussi relevant de l'ESS, à l'image de La Varappe, groupe hexagonal implanté à Mayotte, qui en quarante ans d'existence, a développé des activités de recyclage conduisant aujourd'hui à recycler chaque année 300 000 tonnes de déchets en faisant de l'insertion par l'activité économique, en travaillant avec l'ensemble des collectivités de sa zone d'implantation historique (région PACA) et en se donnant pour mission d'exporter certains de ses modèles en Outre-mer, notamment à Mayotte.

Après plus d'une quinzaine d'années, INCO Ventures a pu observer la façon dont des entrepreneurs innovants se saisissent des contraintes résultant de nouvelles réglementations mises en œuvre par l'État pour en faire des sources de valeur. Le meilleur exemple étant celui de l'obligation de valorisation des invendus alimentaires des supermarchés et hypermarchés, loi existant depuis environ 2015, qui a permis à l'entreprise PHENIX (financée deux ans avant l'entrée en vigueur de cette loi) de se développer dans l'Hexagone comme en Outre-mer. Elle est aujourd'hui implantée à La Réunion, offrant aux supermarchés une solution de valorisation d'autant plus volontiers adoptée qu'elle est à la fois obligatoire et fiscalement avantageuse.

D'autres projets sont financés plus récemment, notamment dans le secteur du bâtiment : avec par exemple PROCLUS, une entreprise valorisant en réemploi les équipements électriques des bâtiments, tels que les climatiseurs. Un autre exemple est celui de VESTO qui valorise les équipements des cuisines de restauration collective et qui pose la question, également pertinente en Martinique, à La Réunion ou en Guyane, du devenir des cuisines de restaurants ayant cessé leur activité : mise en décharge, ou recherche d'une utilisation pertinente ?

L'enjeu, pour un investisseur, est d'identifier des modèles répondant à ce type de problématique tout en tenant compte des contraintes déjà évoquées : bassin de population limité, coût de transport relativement élevé, ce dernier constituant potentiellement, au-delà de l'inconvénient, un avantage en créant des barrières à l'entrée. Proclus, financée dans l'Hexagone, a ainsi récemment remporté un marché de démantèlement d'un immeuble à La Défense, changement d'échelle permettant d'atteindre son modèle économique.
La question reste de savoir comment un tel modèle pourrait fonctionner dans les Outre-mer, sans gratte-ciels à démanteler.

Les entrepreneurs se présentent déjà, avec leurs idées et leurs propositions, parfois déjà partiellement mises en œuvre, et faisant preuve d'une réelle créativité dans ce domaine sur les territoires d'Outre-mer. Le fonds en cours de constitution avec la Banque des territoires[42], dont l'objet est d'investir, non de subventionner, pour récupérer, après sept à dix ans, les fonds investis, si possible en les multipliant. Plusieurs projets prometteurs ont donc été identifiés : la valorisation des sous-produits de la culture des huîtres perlières en Polynésie, ou encore un projet d'ampleur en cours de constitution en Nouvelle-Calédonie sur l'alimentation des crevettes, visant à substituer un aliment d'origine locale aux farines de poisson importées du Pérou, dont l'approvisionnement pourrait un jour être interrompu et dont la production locale présente un intérêt en termes de valeur ajoutée par rapport à un approvisionnement parcourant 15 000 kilomètres. Ce projet, dénommé NEOFLY, consiste en effet à valoriser les déchets organiques agricoles et alimentaires du territoire pour élever des mouches, elles-mêmes transformées en protéines destinées à l'alimentation des crevettes de Nouvelle-Calédonie, une filière représentant environ un millier d'emplois[43]. Il illustre à la fois l'opportunité que peut représenter la distance et les risques financiers non négligeables inhérents à ce type de projet, dont le coût est estimé à sept ou huit millions d'euros, nécessitant la mobilisation de financements publics, majoritaires, et privés.

Le défi du fond consiste ainsi à rassembler à la fois des acteurs publics, 50% du financement total, et des acteurs privés (ne bénéficiant pas de défiscalisation) pour financer des projets à fort impact social et environnemental en Outre-mer, qu'ils soient en phase d'amorçage, d'accélération ou de développement. L'objectif est d'identifier des projets à réel potentiel de changement d'échelle et de donner ainsi aux entreprises ultramarines l'accès à des outils de financement similaires à ceux dont disposent les entreprises à potentiel dans l'Hexagone.



[42] Le fonds à impact dédié aux Outre-Mer, "Outre-Mer One" a été lancé à l'occasion de l'évènement Choose Outre-Mer le 1er octobre 2026.
[43] "[…] 900 emplois dont 300 permanents, essentiellement en Brousse." (source : *Crevette calédonienne : trente ans et la pleine forme*, Inc.nc)

ATELIER N°4

Gérer et valoriser les déchets sous contrainte d'espace, de coûts et de ressources

Vanessa MONTAGNE - Directrice générale, Recycler mon véhicule

Francesco FAUTRA - Président, FNADE Antilles-Guyane

Nicolas MOULIN - Responsable Exploitation Outre-mer, Citeo

Lilian FANGET- Directeur Général, Sofinpar (Groupe SEEN)

Christophe CAIGNARD - Responsable DROM-COM, Ecosystem

Brice FABRE - Responsable Outre-mer, Cyclevia



Vanessa MONTAGNE
Directrice générale, Recycler mon véhicule

L'ENJEU DES VÉHICULES HORS D'USAGE DANS LES OUTRE-MER

L'origine du problème des véhicules abandonnés dans les territoires ultramarins tient à deux phénomènes conjugués. L'évacuation d'un VHU supposait de payer pour son accueil dans un centre de recyclage, l'alternative consistait à démanteler soi-même son véhicule, à en revendre les pièces valorisables, puis à abandonner la carcasse sur un terrain public ou privé. Cette situation avait conduit, selon une évaluation de Serge LETCHIMY datant de 2015[44], à un total de 65 000 épaves abandonnées sur les terrains publics et privés des territoires ultramarins. Une autre difficulté tenait au fait que les véhicules arrivant dans les centres VHU étaient déjà démantelés à hauteur de 60 à 80%, ne conservant plus aucune valeur. Un modèle dans lequel un centre VHU ne pouvait reprendre gratuitement des véhicules déjà largement dépouillés.

Depuis 2018, avant même l'entrée en vigueur de la loi AGEC, les constructeurs automobiles ont mis en place, à la demande du gouvernement, un plan d'action pour résorber les stocks de véhicules abandonnés. Environ 35 000 véhicules sont désormais traités chaque année sur l'ensemble des territoires, dont 15 000 issus de véhicules abandonnés, ce volume représentant 2 à 5% du parc roulant. Une proportion comparable à celle observée dans l'Hexagone, sans spécificité ultramarine en matière de vieillissement ou de traitement de fin de vie des véhicules, la seule spécificité résidant dans le phénomène d'abandon. Depuis 2018, ce sont ainsi 67 000 VHU qui ont été enlevés, pour un stock initial estimé à 65 000, un solde qui aurait dû résorber le problème, si le stock ne se reconstituait pas chaque année, le phénomène demeurant profondément ancré.

La loi AGEC, mise en œuvre depuis 2024, prévoit plusieurs dispositions pour enrayer ce cercle vicieux : la collecte gratuite à domicile et la simplification des démarches administratives pour les particuliers, au travers d'un portail unique, «Jerecyclemonvehicule.fr», permettant de demander l'enlèvement gratuit de son véhicule et de bénéficier d'une prime de retour, un montant forfaitaire compris entre 50 et 100 euros par véhicule. Cette aide est destinée à encourager la remise du véhicule à un centre VHU agréé plutôt que son abandon, avec une prime bonifiée pour les véhicules complets. Au-delà de ces dispositions rapidement mises en œuvre, l'enjeu consiste désormais à faire connaître ce dispositif, encore mal identifié malgré une communication importante sur ces territoires, y compris au travers d'un jeu lancé dans l'univers Fortnite pour toucher les publics les plus réfractaires à la communication



[44] "Selon les estimations du rapporteur, au moins 65.000 véhicules échapperaient aujourd'hui aux centres de traitement VHU [...]" (source : *Développement durable - Economie circulaire Outre-mer : le rapport Letchimy propose d'améliorer la gestion des véhicules hors d'usage*, 22 juillet 2015, Banque des Territoires)

classique et à lever une certaine défiance face au passage d'un système payant à un système gratuit et rémunéré.

Un autre enjeu consiste à structurer une économie circulaire de la pièce de réemploi : une économie de la pièce détachée existe déjà, par le biais du démantèlement de véhicules revendus pour pièces, mais elle demeure entièrement informelle. L'objectif est de permettre aux centres VHU de récupérer des véhicules complets afin de proposer des pièces de réemploi pour les réparations sur les territoires. Les réparateurs tenus de proposer deux devis, l'un avec une pièce de réemploi, l'autre avec une pièce neuve, conduit aujourd'hui à en importer depuis l'Hexagone, faute de pièces de réemploi en nombre suffisant sur les territoires ultramarins. Une solution préférable à l'importation de pièces neuves, mais encore éloignée d'un modèle d'économie circulaire pleinement performant.

Rejoignant le constat dressé par Juliana M'DOIHOMA, maire de Saint-Louis, il apparaît nécessaire de simplifier et de faciliter les démarches administratives pour les acteurs de la seconde vie, aujourd'hui freinés par un cadre hexagonal mal adapté aux territoires ultramarins. Une simplification permettant à ces structures de trouver leur équilibre économique et de réduire, par la même occasion, une large part de la problématique des déchets.





Francesco FAUTRA
Président, FNADE Antilles-Guyane

ANIMATION DES FILIÈRES REP D'UN POINT DE VUE OPÉRATEUR

L'arrivée des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) a constitué un véritable bouleversement pour les opérateurs ultramarins, ces filières demeurant peu connues et fonctionnant selon un cadre particulier. Certaines ayant été accueillies favorablement, d'autres moins bien. Cela s'explique car leur élaboration faite loin des ultramarins, certains cahiers des charges sont mal adaptés aux spécificités des territoires. Le dernier rapport d'AMORCE indique ainsi que moins de 30% du coût de gestion est aujourd'hui pris en charge par les éco-organismes, alors qu'il devrait l'être intégralement, les 70% restants demeurent à la charge des collectivités et des différents acteurs locaux.

Une volonté de travailler en synergie avec ces acteurs anime aujourd'hui la FNADE, qui aurait préféré des filières financièrement solides, permettant de mettre à disposition des territoires l'expertise et le savoir-faire déjà disponibles localement. Plutôt que la rigidité initialement constatée. Si les personnes venues mettre en œuvre ces filières sur le terrain comprennent rapidement les enjeux locaux, la remontée de ces difficultés vers l'Hexagone demeure plus complexe. Une réelle volonté de comprendre et de connaître les territoires s'observe néanmoins depuis l'arrivée de ces ilières REP, à l'image de Recycler mon véhicule. Ou de Valdelia dont une représentante ne connaissait initialement pas les spécificités de la Guadeloupe et avec laquelle de nombreux échanges ont eu lieu. La principale difficulté rencontrée avec ces filières tient aux barèmes des éco-organismes, calibrés sur des logiques hexagonales et ne couvrant pas les surcoûts ultramarins, ce qui complique la tâche des opérateurs.

Le rôle de la FNADE consiste précisément à ramener ces filières et les investissements vers le local. Les objectifs nationaux étant fixés de façon uniforme, les éco-organismes disposent de peu d'incitation à investir dans des contextes dont ils ne connaissent pas nécessairement les coûts réels, d'où une gestion insuffisante des surcoûts. L'exemple du retrait prochain, par EDF, du réseau cuivre sur les territoires ultramarins illustre cette difficulté : plusieurs grandes entreprises hexagonales ont refusé de répondre à la partie valorisation de cet appel, jugeant l'intervention sur les territoires ultramarins trop complexe.

C'est précisément là que la FNADE entend jouer un rôle, en réunissant l'ensemble des acteurs autour de la table pour permettre les échanges et identifier des synergies à mettre en place autour de l'arrivée des filières REP.





Nicolas MOULIN
Responsable Exploitation Outre-mer, Citeo

DYNAMIQUES ULTRAMARINES DE LA FILIÈRE EMBALLAGES

Citeo, acteur historique de la gestion des emballages ménagers et des papiers graphiques dans l'Hexagone comme dans les territoires ultramarins, s'est engagé, comme l'a rappelé le député Jiovanny WILLIAM dans la matinée, aux côtés de l'ensemble des éco-organismes. Cela dans l'élaboration de plans de rattrapage des performances sur ces territoires, avec des dispositions de cahiers des charges incitant à des investissements importants. Pour l'agrément relatif aux emballages ménagers et aux papiers graphiques, des soutiens à barèmes majorés sont ainsi prévus pour les territoires ultramarins, tenant compte des surcoûts d'exploitation liés à l'éloignement et à l'insularité, ainsi que du décalage de performance accumulé par rapport à l'Hexagone depuis une vingtaine d'années. Depuis cinq ans, une réelle dynamique s'est mise en place avec les collectivités locales, à la fois pour mieux couvrir leurs coûts d'exploitation et pour dégager des enveloppes d'investissement destinées à rattraper les retards structurels d'organisation des dispositifs de collecte.



Cette dynamique a conduit Citeo à mettre en œuvre des appels à projets spécifiques pour les collectivités d'Outre-mer, avec des modalités de financement pouvant atteindre 100% des investissements réalisés par les collectivités locales, notamment pour renforcer les dispositifs de collecte et le maillage des points d'apport volontaire, faciliter le geste de tri, mais aussi couvrir l'ensemble des enjeux de la politique dite des 3R (réduction, réemploi, recyclage). En ciblant notamment la collecte hors foyer, afin que les habitants bénéficient de dispositifs de tri lors d'événements, à la plage ou en randonnée, et non uniquement à domicile. Des investissements importants ont ainsi été réalisés pour améliorer les dispositifs de collecte et engager une réflexion sur la réduction des emballages, avec par exemple un soutien financier apporté à la structure Société de Gestion d'Equipement du Sud (SOGES), en Martinique, qui pratique le portage de repas à domicile, afin de faire évoluer les mentalités vers des modalités de réemploi plutôt qu'une logique de consommation jetable.

Le projet structurant pour Citeo en 2026 demeure l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages, avec l'objectif que tous les emballages plastiques : bouteilles, pots, barquettes, films puissent être déposés dans le bac jaune pour être recyclés. Concrètement, Citeo a investi plus de 25 millions d'euros pour moderniser les centres de tri de l'ensemble des territoires ultramarins. Afin de simplifier le geste de tri et d'améliorer les performances, ces investissements se traduisent, sur cinq ans, par une augmentation des performances de collecte d'environ 25%. Si un décalage subsiste par rapport au niveau de performance constaté dans l'Hexagone, la démarche engagée vise des dispositifs adaptés aux territoires, pérennes et appelés à gagner en performance dans la durée.



Lilian FANGET
Directeur Général, Sofinpar (Groupe SEEN)

GESTION ET VALORISATION MULTI-FLUX

Le groupe SEEN, présent essentiellement en Martinique et en Guyane, compte environ 800 salariés et sept filiales travaillant avec quatorze éco-organismes différents, pour 20 flux de matières distincts. Cette organisation complexe repose d'abord sur un pari de la compétence : le groupe a recruté des ingénieurs dont l'utilité s'est révélée décisive à mesure que les éco-organismes sont arrivés sur le territoire. Chacun avec ses exigences propres, nécessitant une expertise à mobiliser pleinement.

La plupart des éco-organismes se sont montrés compréhensifs lors de la structuration des filières, permettant d'aboutir à des accords, à l'exception de quelques éco-organismes, dont l'un souhaitait imposer des contrats identiques à ceux de l'Hexagone sans tenir compte des surcoûts, et avec lequel aucune collaboration n'a été engagée. La gestion simultanée d'autant d'éco-organismes et de systèmes informatiques représente un travail considérable. Il est rendu possible par une organisation centralisant l'ingénierie, avec une organisation centralisant l'ingénierie, avec des correspondants dédiés par filiale et par éco-organisme. L'ADEME a par ailleurs souvent accompagné le groupe en subventionnant des études, de même que Citeo, avec lequel a été mis en place, grâce à un centre de tri existant, l'extension des consignes de tri pour le compte des collectivités.

La réussite du modèle tient largement à la nécessité de trouver, en Martinique, un travail requérant des compétences pour l'ensemble du personnel. D'où la volonté de développer davantage de valorisation sur place, non nécessairement jusqu'au bout de la chaîne, mais au moins un prétraitement porteur de valeur ajoutée, avant expédition vers l'Hexagone. Le groupe se positionne ainsi en substitution progressive des sociétés hexagonales venues auparavant réaliser ce travail, avec une structure d'ingénieurs à qui il faut, chaque jour, trouver de nouvelles missions, un défi constant sur un territoire insulaire fermé.





Christophe CAIGNARD
Responsable DROM-COM, Ecosystem

LA GESTION RÉGIONALISÉE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (D3E)

Le choix d'Ecosystem de régionaliser son activité, autour du bassin de l'océan Indien et du bassin Caraïbes-Antilles-Guyane, s'est opéré dès le démarrage des filières.

À un moment où il fallait trouver des opérateurs et des partenaires industriels prêts à prendre le risque de traiter ces déchets. Les débuts reposaient essentiellement sur du transport, les tonnages n'étant pas encore au rendez-vous. À mesure que la collecte progresse auprès des populations et des collectivités et que les tonnages augmentent, un arbitrage économique s'installe entre transport maritime, coûts environnementaux et coûts économiques. Tout cela conduisant à s'interroger sur l'intérêt de conserver la valorisation à l'échelle régionale : création d'emplois locaux durables et non délocalisables, meilleure organisation à l'échelle de chaque bassin.

C'est ce schéma qui a été retenu en Guadeloupe, un opérateur guadeloupéen ayant remporté la consultation correspondante. Le même modèle pourrait être répliqué pour d'autres filières REP, avec une unité de traitement en Martinique ou en Guyane, voire une régionalisation élargie à d'autres îles de l'arc Caraïbe.

Ce travail, associé à un investissement soutenu et à une présence de terrain assurée par un réseau de facilitateurs-coordinateurs présents sur chaque territoire et effectuant des visites régulières, a porté ses fruits. Ecosystem, qui fête ses vingt ans en 2026, a constaté, à la suite de la mise en place des plans d'action territorialisés, en 2025, de meilleures performances de collecte en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Pierre-et-Miquelon que la



performance constatée au niveau national.

Cela démontre qu'avec les moyens et l'investissement nécessaires, associés à une organisation adaptée au modèle des territoires, de bonnes performances demeurent accessibles.



Brice FABRE
Responsable Outre-mer, Cyclevia

CONDITIONS À L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT

Le périmètre des huiles usagées couvert par Cyclevia concerne les secteurs automobile et industriel, des huiles d'origine pétrolière (exclus les huiles de friture), classées comme déchets dangereux. Dans le contexte actuel, l'ensemble des huiles usagées des territoires ultramarins rejoint par bateau les deux usines françaises situées en Normandie, chacune traite environ 120 000 tonnes par an. Le territoire ultramarin, plus grand producteur d'huiles usagées, La Réunion, en produit un volume très inférieur, de 3 000, ce qui rend impossible l'implantation d'une usine de cette taille sur un territoire ultramarin, y compris à l'échelle d'un regroupement régional.

Face à ce constat, Cyclevia a mené une étude de recensement mondial des solutions déployées dans les îles à travers le monde pour le traitement des huiles usagées. Ce recensement a permis d'identifier quelques technologies, en France, en Chine et aux États-Unis, capables de traiter de petits volumes, de l'ordre de 3 000 tonnes par an. Une étude de faisabilité technico-économique a conduit à envisager la construction d'une usine à La Réunion, Mayotte étant jugée trop petite pour un tel projet, et d'une autre dans l'arc Caraïbe dont l'implantation précise reste à déterminer.

La réalisation de ce projet suppose de réunir trois conditions.

La première est l'accompagnement des autorités locales pour l'accès au foncier et au financement par les fonds FEDER. En effet, une usine de traitement de déchets n'est guère attractive et passe souvent en dernier dans les priorités d'attribution, la répartition des fonds européens FEDER étant à la charge des collectivités et régions.

La deuxième condition est l'engagement financier de l'éco-organisme lui-même, tant lors de la création de l'usine que chaque année pour assurer la viabilité du modèle économique. Un engagement déjà intégré aux plans de financement de Cyclevia.

La troisième condition, d'ordre humain, tient à la nécessité de disposer de compétences dérivées de l'industrie pétrolière, tant pour monter le projet que pour l'exploiter et le maintenir sur le long terme, ces usines étant conçues pour fonctionner 20 ans.

Cyclevia espère pouvoir lancer un appel à projets dès la fin de l'année 2026, avec un objectif de sélection de candidats en 2027.



Échanges autour des enjeux liés aux **batteries lithium** en Outre-mer

Vanessa MONTAGNE - Directrice générale, Recycler mon véhicule

La gestion des batteries de véhicules électrifiés constituait un enjeu réel : aucune batterie de véhicule électrique ou hybride importé sur les territoires n'a, à ce jour, quitté le territoire ni été traitée. Cela constitue un stock difficile à évaluer précisément, faute d'opérateurs locaux prêts à prendre le risque d'assurer la logistique et le prétraitement nécessaires. L'objectif serait de démanteler localement ces batteries afin de réutiliser leurs modules pour des installations de stockage d'énergie stationnaire, plutôt que d'importer des armoires électriques neuves pour stocker l'énergie photovoltaïque alors que ces batteries usagées pourraient remplir le même usage.

Une piste qui soulève toutefois des difficultés administratives. Recycler mon véhicule, agréé sur ce périmètre depuis août 2025, a lancé de premiers appels d'offres restés infructueux sur l'ensemble des territoires. Une nouvelle consultation relancée à La Réunion pourrait aboutir, sans solution identifiée à ce stade sur les autres territoires, les opérateurs potentiels peinant à s'assurer pour se lancer sur cette activité.

Christophe CAIGNARD - Responsable DROM-COM, Ecosystem

Constat partagé avec Vanessa, il y a la nécessité de synergies entre éco-organismes, le lithium se retrouvant dans de nombreuses catégories de batteries au-delà des seuls véhicules électriques et hybrides, notamment dans les unités de stockage d'énergie associées aux centrales solaires. Particulièrement présentes en Outre-mer, d'où l'intérêt de raisonner par technologie plutôt qu'en silos par catégorie d'agrément. Une cellule défaillante dans une batterie de mobilité douce n'empêche pas nécessairement la récupération et le reconditionnement des cellules saines pour une batterie industrielle ou de véhicule électrique, à condition de disposer d'opérateurs formés et compétents pour manipuler ce type de matière. Une opportunité réelle d'économie circulaire locale.

S'agissant du risque associé au transport maritime, il convient de le relativiser : la progression du taux d'équipements rechargés à domicile atteint aujourd'hui 12 à 13%, sans qu'aucun départ d'incendie domestique n'ait été rapporté à ce jour. De ce fait, le transport maritime demeure, quant à lui, un sujet assurantiel coûteux, à traiter véritablement sous l'angle de l'économie circulaire.

Lilian FANGET- Directeur Général, Sofinpar (Groupe SEEN)

Le groupe SEEN travaillait sur ce sujet depuis plusieurs années, y compris en observant les pratiques d'un concurrent hexagonal implanté à La Réunion. La principale difficulté a longtemps résidé dans le transport maritime : l'expédition d'un conteneur de batteries usagées, même conditionnées dans des dispositifs de protection spécifiques, supposait jusqu'à récemment d'assurer l'intégralité du navire, une capacité hors de portée du groupe. La création récente, par CMA CGM, d'une filiale dédiée au transport de batteries change la donne.

Mais cela pourrait conduire certains partenaires à contracter directement avec cette filiale plutôt qu'avec les opérateurs locaux ayant contribué à développer cette activité : une situation encore en discussion. Le groupe reste pleinement engagé sur ce sujet, notamment par l'organisation de formations et la mise à disposition d'un ingénieur actuellement en mission auprès de la Fédération des entreprises du recyclage (FEDERREC).

Francesco FAUTRA - Président, FNADE Antilles-Guyane

Je souhaiterais souligner les difficultés rencontrées par les opérateurs pour le stockage de ces batteries, les incendies survenus dans l'Hexagone en lien avec les batteries au lithium. Ces incidents rendent l'accès à l'assurance de plus en plus difficile, en particulier dans la zone Caraïbes. Faute de grandes usines ou de moyens de traitement importants sur place : la situation reste problématique à chaque niveau de la chaîne : tant pour la récupération, le stockage et le transport de ces déchets.



CONCLUSION

Clôture de la journée

Audrey Bélim - Sénatrice de La Réunion, Co-présidente des Assises



Audrey BÉLIM
Sénatrice de La Réunion, Co-présidente des Assises

Au terme de ces premières Assises de l'économie circulaire dans les Outre-mer, il convient de remercier chaque intervenant, chaque invité, chaque représentant d'organisation, chaque acteur, chaque participant, chaque élu et chaque parlementaire pour la grande qualité des tables rondes de cette journée. Ainsi que l'INEC et son président pour l'initiative de ces Assises, grandement attendues, et pour avoir choisi le Sénat, maison des territoires, pour donner corps à une conviction commune : les territoires ultramarins ne sont pas seulement confrontés à des contraintes particulières, ils portent aussi des solutions d'avenir. L'éloignement, l'insularité, la rareté des ressources et le coût des importations obligent à repenser les modèles de production et de consommation, et c'est précisément là que l'économie circulaire prend tout son sens.

La responsabilité collective est désormais de transformer cette journée d'échanges en action, en dépassant les contraintes normatives et en portant de nouvelles initiatives, afin que les territoires ultramarins et leurs habitants continuent de progresser. Longtemps considérés comme des territoires éloignés des lieux de décision, les Outre-mer doivent désormais devenir les pionniers de l'économie circulaire. C'est le vœu formé au terme de cette journée !



Institut National de l'Économie Circulaire

174 rue du Temple
75003 Paris
institut-economie-circulaire.fr